



Danny Dessureault, Ph.D
Chercheur régulier au CICC-UQTR
Professeur régulier au département
de psychoéducation
Université du Québec à Trois-Rivières

Recherche subventionnée par les
Fonds québécois de la recherche
sur la société et la culture (FQRSC)
(2008-2011)



État de la recherche:
Collecte de données

Étude descriptive sur les re-signalements à la direction de la protection de la jeunesse suite à un signalement non-corroboré pour négligence

La Loi sur la protection de la jeunesse vise à assurer, par le biais d'un signalement, une protection aux enfants dont la sécurité ou le développement est menacé par des situations qui engendrent des conséquences majeures sur leur développement. La négligence est l'une de ces situations. Lorsqu'un signalement est retenu pour enquête, la décision de l'enquête est de deux ordres soit la sécurité ou le développement de l'enfant n'est pas compromis (SDNC) soit il est compromis.

Parmi tous les signalements enquêtés, on observe d'une part que 60% des évaluations portent sur la négligence, et d'autre part que dans 61% des cas la protection de la jeunesse statue que la sécurité ou le développement n'est pas compromis. En fait, c'est près de deux enquêtes sur trois qui concluent que l'enfant n'est pas en situation de compromission. Malgré un volume important d'enquête SDNC, nous avons peu de données descriptives sur ces enfants enquêtés en terme de caractéristiques, des compétences parentales ou du taux de re-signalement survenu après l'enquête.

Les objectifs de la présente étude sont :

- 1) d'établir un portrait clinique des caractéristiques des familles et de l'enfant dont le signalement pour négligence n'est pas corroboré (SDNC),
- 2) de déterminer le taux de re-signalement de ces enfants sur une période de 18 mois, et
- 3) de proposer une grille clinique pour dépister les milieux familiaux à haut risque de re-signalement à la suite d'un signalement pour négligence non corroboré.

La réalisation de ces objectifs repose sur l'utilisation de deux bases de données utilisées par les Centre jeunesse; le Système clientèle jeunesse et le Système de soutien à la pratique.

Marie-Eve Demers

*Candidate à la maîtrise en
criminologie*

*Sous la direction de Benoit Dupont
Stage supervisé par Isabelle Parent*

**Modèles internationaux
analysés:**

« Best value » et « Charter
mark », Angleterre

Les indicateurs nationaux de
performance, Australie

Le « Police achievement
framework », Nouvelle-
Zélande

Le plan d'action, Belgique

« Agency-level performance
measurement system »,
États-Unis

Le « Malcolm Baldrige
national quality program »,
États-Unis

Compstat

CALEA (Commission on
accreditation for law
enforcement agencies)

Le « Performance report » de
la GRC, Canada

EFQM (European Foundation
for Quality Management)

ISO (International organization
for standardization)

SERVQUAL

ALTUS

ANALYSE EXPLORATOIRE DE LA QUALITÉ DES SERVICES POLICIERS AU QUÉBEC

Présentation du projet

L'approche managériale axée sur la performance et les résultats n'est pas exclusive au secteur privé. Depuis les années 1990, la gestion des services publics est elle aussi influencée par cette approche, mettant l'accent sur la performance des services publics et la satisfaction des citoyens et par conséquent, sur la qualité des services.

Imitant la tendance amorcée par les organisations publiques à travers le monde, certains corps policiers québécois développent actuellement des mécanismes pour assurer la qualité des services rendus à la population.

À la demande de la Direction de l'inspection, des services-conseils et du soutien (DISCS) du ministère de la Sécurité publique, cette étude consiste en une phase exploratoire visant à définir la qualité des services policiers et à développer un outil d'évaluation. Ultimement, cet outil permettra à la DISCS de préparer une inspection des corps policiers québécois quant aux services qu'ils offrent à la population et formuler des recommandations pour l'améliorer. L'outil pourra aussi servir aux décideurs policiers et aux professionnels du milieu qui voudraient évaluer la qualité des services rendus.

Démarche méthodologique

Analyse documentaire

L'analyse documentaire vise à définir la qualité des services et ses composantes. Il s'agit de recenser les différents modèles internationaux et québécois d'évaluation de la qualité des services policiers et les indicateurs utilisés.

Entretiens exploratoires

Les entretiens exploratoires avec des policiers représentant les niveaux de service 1 à 6 ont pour objectif d'acquérir des connaissances sur la conception des corps de police relativement à la qualité, d'observer son intégration dans leurs pratiques ainsi que de développer la réflexion.





Marc Alain, Ph.D

Chercheur régulier au CICC-UQTR
Professeur régulier au département
de psychoéducation

Université du Québec à Trois-Rivières

Danny Dessureault, Ph.D

Chercheur régulier au CICC-UQTR
Professeur régulier au département
de psychoéducation

Université du Québec à Trois-Rivières

Recherche subventionnée par les

Fonds québécois de la recherche
sur la société et la culture (FQRSC)

(2007-2010)



État de la recherche:

Collecte de données

Mesure des impacts socioéconomiques d'une nouvelle offre légale de jeux de hasard: un suivi longitudinal de l'implantation du salon de jeu de Trois-Rivières

Les objectifs de ce projet sont de mesurer les impacts de l'implantation du salon de jeu de Trois-Rivières sur les plans (1) de la fluctuation du niveau d'utilisation des appareils de loterie vidéo (ALV) et de la prévalence des troubles associés au jeu excessif, (2) de la fluctuation de la criminalité et des appels à la police associés directement et indirectement à l'implantation du salon de jeu et, (3) de l'évolution de la perception du public des effets positifs et négatifs associés à cette modalité d'offre de jeu.

Nous proposons le recours à une démarche méthodologique mixte qui sera caractérisée par trois temps de mesure, soit en pré-ouverture du Salon de jeu, un an après l'ouverture et deux ans après l'ouverture.

Les données quantitatives seront colligées et analysées à partir de trois sondages d'opinion auprès de la population de Trois-Rivières, des statistiques d'appels logés à la police et des statistiques tirées des déclarations universelles de la criminalité et des statistiques de demandes de service liées aux problèmes de jeu excessif.

Les données qualitatives seront tirées de deux groupes focus réunis à trois reprises. Le premier de ces groupes est constitué d'enquêteurs policiers et le second, de représentants des organismes locaux et régionaux d'aide.



UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
UQTR



L'effet des législations canadiennes entourant le contrôle des armes à feu sur les homicides

Marie-Pier Gagné, Ph.D.(cand.)
Étienne Blais, Ph.D.,
Université de Montréal

Contexte et objectif : Depuis le milieu des années 1970, le gouvernement canadien a implanté trois principaux projets de loi concernant le contrôle des armes à feu. Les lois C-51 (1977), C-17 (1991) et C-68 (1995) contiennent principalement des dispositions visant à réduire la disponibilité et l'accessibilité aux armes à feu ainsi qu'à dissuader les délinquants de commettre un crime au moyen d'une telle arme. Faute d'évaluation rigoureuse, cette étude a pour but d'évaluer l'effet de ces trois législations sur le taux d'homicide associé aux armes à feu au Canada entre 1974-2004.

Méthodologie : À l'aide de séries chronologiques interrompues multiples analysées à partir d'analyses de régression, l'effet des lois est évalué sur le taux d'homicide commis par arme à feu. L'impact de ces législations est également estimé sur des séries témoins, ce qui permet de vérifier l'hypothèse du déplacement tactique et d'assurer que l'effet observé est bel et bien attribuable aux lois et non à la présence d'une tendance générale à la baisse dans les d'homicide. Enfin, l'application des dispositions des lois est analysée de manière descriptive.

Résultats

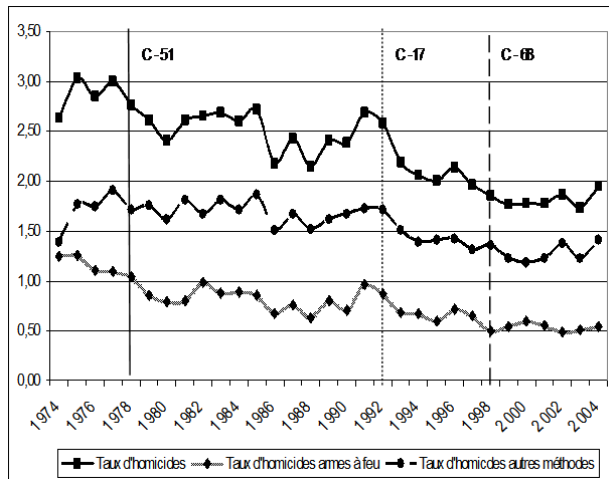


Figure 1 : Tendances dans les taux d'homicide, homicide par arme à feu et homicide commis à l'aide d'autres méthodes au Canada entre 1974-2004

- Les lois C-51 (1977) et C-68 (1995) ont entraîné une diminution significative du taux d'homicide par arme à feu et plus particulièrement de ceux commis à l'aide d'un fusil de chasse ou d'une carabine.

- L'introduction de ces lois n'a provoqué aucun déplacement tactique dans les méthodes utilisées pour commettre l'homicide.

Conclusion

- Les résultats permettent d'avancer que le taux d'homicide associé aux armes à feu serait plus élevé en l'absence de ces lois.

- L'analyse des dispositions des lois suggère que leur efficacité est principalement due à une diminution de l'accessibilité et non de la disponibilité des armes à feu.



L'effet des législations canadiennes entourant le contrôle des armes à feu sur les suicides

Marie-Pier Gagné, Ph.D. (cand.)
Étienne Blais, Ph.D.,
Université de Montréal

Contexte et objectif : Implantées par le gouvernement canadien depuis les années 1970, les lois C-51 (1977), C-17 (1991) et C-68 (1995) contiennent principalement des dispositions qui visent à réduire la disponibilité et l'accessibilité aux armes à feu pour ainsi diminuer les homicides d'une part, et les suicides commis par arme à feu d'autre part. En effet, la majorité des décès attribuables aux armes à feu sont des suicides. Faute d'évaluation rigoureuse, l'objectif de cette recherche est d'évaluer l'effet de ces trois législations sur le taux suicide associé aux armes à feu au Canada entre 1974 et 2004.

Méthodologie : À l'aide de séries chronologiques interrompues multiples analysées à partir d'analyses de régression, l'effet des trois lois est évalué sur le taux de suicide par arme à feu. L'impact de ces législations est également estimé sur le taux de suicide commis par d'autres moyens, permettant ainsi de vérifier l'hypothèse du déplacement tactique, et sur le taux de suicide en général, pour assurer que l'effet observé est bel et bien attribuable aux lois et non à la présence d'une tendance générale à la baisse ou à la hausse dans les suicides. Enfin, l'application des dispositions législatives est analysée de manière descriptive afin de mieux comprendre les mécanismes sous-jacents à l'efficacité des lois.

Résultats

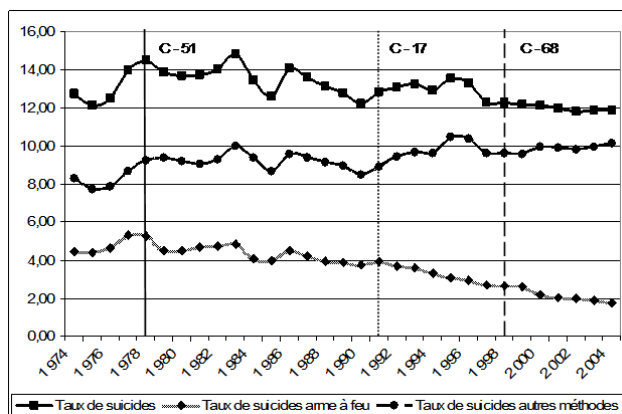


Figure 1 : Tendances dans les taux de suicide, suicide par arme à feu et suicide commis à l'aide d'autres méthodes au Canada entre 1974-2004

- Le passage de la loi C-51 est associé à une augmentation du taux de suicide commis par arme à feu et du taux de suicide en général.
- La loi C-17 est associée à une diminution non significative du taux de suicide par arme à feu.
- La loi C-68 (1995) a permis de réduire significativement le taux de suicide par arme à feu sans provoquer de déplacement tactique.
- L'analyse des dispositions des lois suggère que celles-ci ont permis de réduire l'accessibilité aux armes à feu.

Conclusion

Les résultats suggèrent qu'il est possible de réduire les suicides commis par arme à feu en évitant que ces armes ne se retrouvent entre les mains de propriétaires qui risquent d'en faire un usage inapproprié.

Gabriela Manrique
M.SC. Criminologie

GROUPES PARAMILITAIRES EN COLOMBIE: DISCOURS D'EX- COMBATTANTS ET DE VICTIMES

Objet: Étude des discours d'ex-combattants paramilitaires et de victimes de violence paramilitaire en Colombie.

Objectifs:

1. Décrire et comparer les discours et les idéologies des groupes paramilitaires et des victimes.
2. Analyser le processus psychologique d'adaptation au groupe paramilitaire et les changements liés à la réinsertion sociale.
3. Analyser les processus de deuil et les besoins des victimes.
4. Décrire les enjeux des programmes de réinsertion et du processus de justice transitionnelle par rapport aux discours des victimes et des ex-combattants.

Méthodologie:

- Analyse documentaire: Étude de discours publiques, audiences, articles, communiqués.
- Entrevues qualitatives semi-directives auprès d'ex-combattants adultes en Colombie.
- Entrevues qualitatives semi-directives auprès de victimes du mouvement « Fils et filles pour la mémoire et contre l'impunité ».

Calendrier:

- Mai 2008 - Avril 2009**
- Mai - Juillet 2008:** Terrain en Colombie
- Juillet - Octobre 2008:** Transcription des entrevues
- Octobre 2008 - Janvier 2009:** Analyse
- Janvier - Avril 2009:** Rédaction

Contexte :

Depuis le début des années 80, des groupes paramilitaires vont se former dans plusieurs régions de la Colombie afin de défendre la sécurité des propriétaires de la terre, face aux attaques des guérillas de gauche (FARC, ELN, EPL). Se finançant par le trafic de cocaïne, ces groupes vont avoir une croissance énorme pendant les années 90, en constituant un projet de lutte contre la subversion qui va laisser plus de 15 000 victimes à cause de l'élimination de la population civile considérée subversive. Entre 2003 et 2006 un procès de paix se déroule entre le Gouvernement Colombien et les Autodéfenses unies de Colombie, résultant en la démobilisation de 31 687 combattants. Les groupes étaient constitués majoritairement par des jeunes hommes sous scolarisés provenant de milieux défavorisés, qui vont entrer dans les groupes motivés par l'argent. Suite à la démobilisation, le Gouvernement va mettre en place des programmes aidant à la réinsertion sociale des ex-combattants, ainsi que des mesures de justice transitionnelle pour garantir les droits des victimes à la justice, la vérité et la réparation intégrale.



Au début je me mortifiais en pensant à ma mère, à mes amis et à la vie que j'avais laissé derrière moi. Mais une fois entré, on ne peut plus s'en sortir et je n'ai jamais pensé à m'enfuir car j'ai eu un ami qui a essayé de s'enfuir, on l'a attrapé et on l'a tué devant nous. Donc on est affecté psychologiquement par cela, donc là-bas on perd l'espoir, là-bas l'espoir est un danger car ils ne vont jamais te laisser partir. On vit cela et on finit par se résigner. Ensuite, c'est l'entraînement et on tend à nous expliquer tout sur les paramilitaires, pour quoi ils se sont formés, pour quoi ils sont là et à partir de tout ça on commence à s'assimiler soi-même comme ennemi de la guérilla. Ils nous disaient qu'à partir de la répression subversive nous étions dans cette zone pour sauvegarder la population civile des attaques de la guérilla, des massacres, du vol de bétail, du viol de femmes, du recrutement d'enfants. Donc à partir de là on commence à penser oui, c'est vrai car à ce moment là cela était en train de passer. Donc on pense cette politique, ces hymnes, ces statuts et cela fait en sorte que lorsqu'on prend un ennemi on ne doute pas de le tuer. Avant on avait le doute, ces politiques font en sorte qu'on ne le doute plus et donc cela aide psychologiquement.





Natacha Brunelle, Ph.D

Chercheuse associée au CICC-UQTR
Professeure régulière au département
de psychoéducation
Université du Québec à Trois-Rivières

Chantal Plourde, Ph.D

Directrice du CICC-UQTR
Professeur régulier au département
de psychoéducation
Université du Québec à Trois-Rivières

Recherche subventionnée par les
Instituts de recherche en santé du
Canada (IRSC) et la Régie
Régionale de la Santé & des
Services Sociaux du Nunavik

(2004-2007)



État de la recherche:

Rédaction d'articles

Consommation de substances psychoactives chez les jeunes et leur famille au Nunavik : Enquête épidémiologique et données contextuelles

Les objectifs principaux de cette recherche sont:

1. Établir le portrait de la consommation de substances psychoactives (SPA) des jeunes (11 à 18 ans) du Nunavik.
2. Documenter les éléments contextuels reliés au phénomène du point de vue des jeunes et de leur famille.

Les objectifs spécifiques quant à eux sont de réaliser une enquête sur la consommation de SPA des jeunes Inuits du Nunavik en utilisant la Dep-Ado, de documenter les contextes de consommation (quand, avec qui, à quel endroit) et de connaître les significations que les jeunes accordent à leur consommation. Cette recherche aspire également à documenter les significations que les parents de ces jeunes accordent à la consommation de SPA en général (celle de leur jeune et leur propre consommation) et de comprendre comment s'inscrit la consommation de SPA dans la réalité des acteurs. Il s'agit de dégager les facteurs s'associant à la consommation, les impacts de la consommation ainsi que les liens avec leur histoire de vie en général.

Afin de favoriser des mises en relation entre les diverses sources de données et enrichir leur interprétation, l'association de méthodes quantitatives et qualitatives fût privilégiée.





Chantal Plourde, Ph.D

Directrice du CICC-UQTR
Professeure régulière au département
de psychoéducation
Université du Québec à Trois-Rivières

Recherche subventionnée par les
Fonds québécois de la recherche
sur la société et la culture (FQRSC)
et les Fonds Institutionnel de
Recherche (FIR)
(2004-2007)



État de la recherche:
Rédaction d'articles

Consommation de substances psychoactives avant, pendant et après l'incarcération chez des femmes détenues en milieu carcéral fédéral

La consommation de substances psychoactives entre les murs, tant chez les hommes que chez les femmes, soulève maintes réflexions et stimule l'intérêt de plusieurs chercheurs et cliniciens. Phénomène plutôt méconnu chez les femmes judiciairisées, les quelques études existantes sur la consommation des femmes montrent qu'un nombre significatif d'entre elles consomment ces substances régulièrement avant l'incarcération.

L'objectif principal de cette recherche à devis mixte est d'étudier la consommation de substances psychoactives (alcool, drogues et médicaments) chez les femmes avant, pendant et après l'incarcération.

De manière plus spécifique, cette étude vise à établir un portrait de prévalence de consommation dans les pénitenciers, de même qu'elle s'intéresse au parcours de consommation des détenues.

Ce projet vise aussi à connaître l'impact de l'incarcération sur les trajectoires de consommation de substances psychoactives, en comparant les habitudes de consommation avant l'incarcération, pendant l'incarcération, et dans les mois qui suivent la libération.

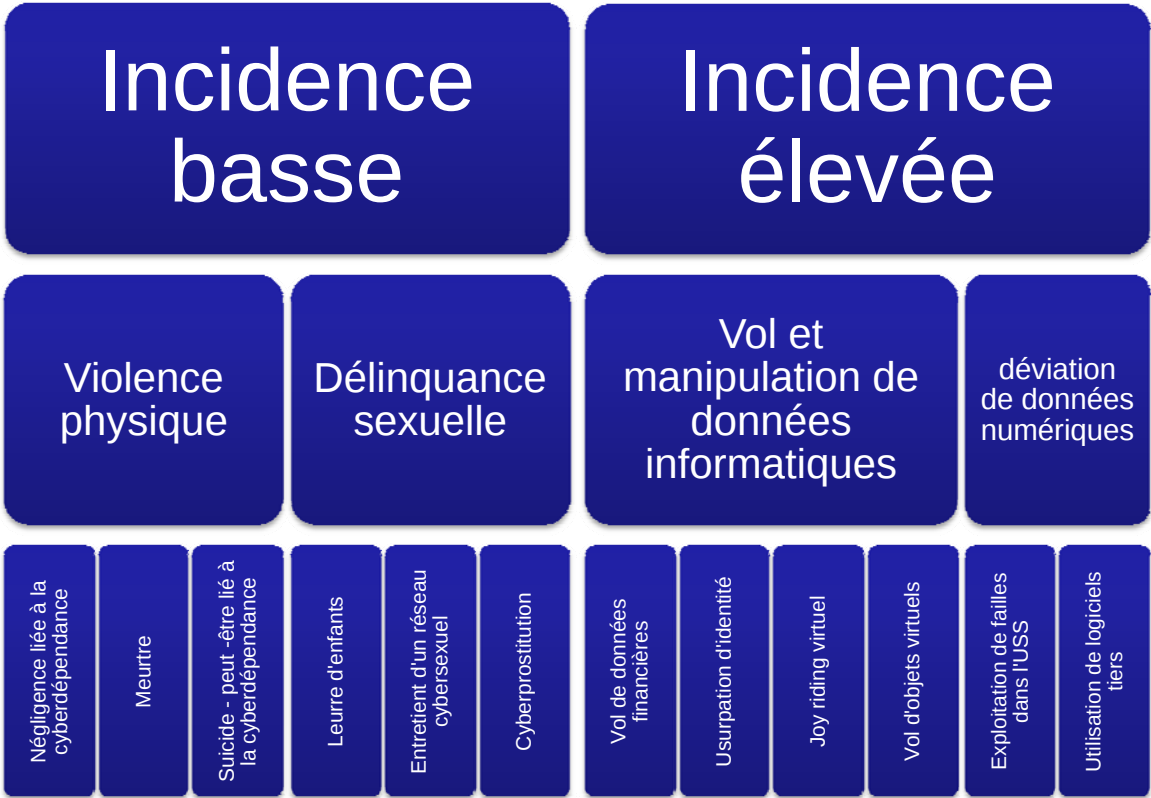
La collecte de données s'est déroulée auprès de 172 femmes incarcérées dans les cinq pénitenciers fédéraux pour femmes du Canada soit l'établissement Joliette (QC), Grand Valley Institution (ONT), Edmonton Institution for Women (AB), Nova Establishment (NE) et Fraser Valley Institution (CB).

Benoît Gagnon
Chaire du Canada en
sécurité, identité et
technologie

**AU-DELÀ DU RÉEL : UNIVERS SOCIAUX
SYNTHÉTIQUES DÉLINQUANCE ET
THÉORIES DU CONTRÔLE**

La présente recherche a pour but de mieux saisir l'incidence et la portée de la délinquance présente dans ce que nous pouvons appeler les univers sociaux synthétiques (USS) – un ensemble comprenant entre autres les jeux en ligne massivement multijoueurs.

Notre recherche s'est basée sur une méthodologie double. D'un côté, nous avons effectué une revue des événements délinquants liés aux USS ayant été rapportés dans les médias. De l'autre côté, nous avons effectué dix entrevues avec des individus pouvant être considérés comme des délinquants œuvrant dans les USS. Au final, notre étude nous a permis de faire une typologie des types de délinquances liés aux USS.



Étienne Blais – École de
criminologie, Université
de Montréal

L'effet du relâchement dans l'émission de
constats d'infraction sur les collisions
avec blessures

Introduction

Les services offerts par les policiers sont considérés comme essentiels à la sécurité et santé de la population, ce qui leur enlève automatiquement le droit de grève. Cependant, différents corps policiers utilisent des moyens de pression pour accélérer les négociations de leurs conventions collectives. Entre autres, les policiers syndiqués arrêtent partiellement d'émettre des constats d'infraction pour les infractions au Code de la sécurité routière.

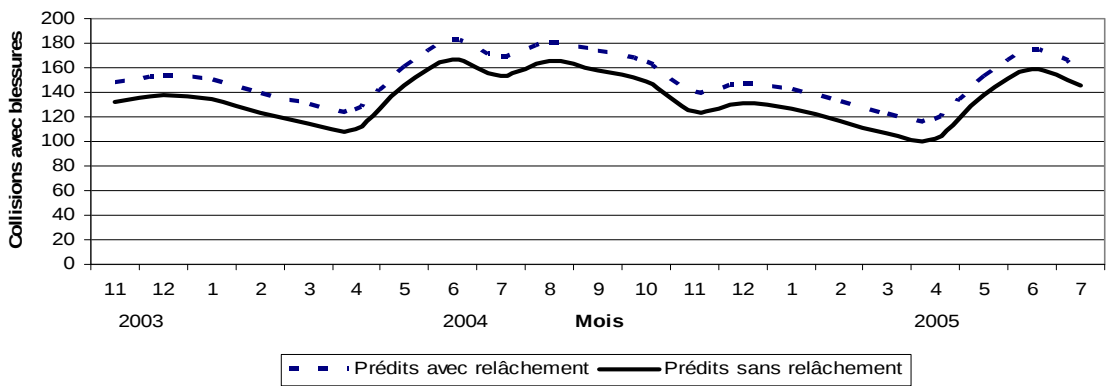
Les représentants syndicaux affirment qu'un simple contact avec l'automobiliste fautif est suffisant pour prévenir les infractions qui augmentent le risque de collision (e.g. conduite avec facultés affaiblies, excès de vitesse, défaut de porter la ceinture de sécurité). Cette affirmation sous-entend que la visibilité policière est aussi efficace que les actions répressives.

Notre étude évalue l'effet d'un ralentissement dans l'émission de constats d'infraction (réduction d'environ 58 %) sur les collisions avec blessés dans la ville de Québec.

Résultats

Nos analyses de séries chronologiques interrompues réalisées à l'aide de la méthodologie de la régression segmentée démontrent qu'il se produit en moyenne 15,4 collisions avec blessures supplémentaires lors du relâchement dans l'émission de constats d'infraction. Étant donné que la période de relâchement a duré 21 mois (novembre 2003 à juillet 2005), nous estimons à 315 le nombre de collisions avec blessures supplémentaires attribuables à cette stratégie de négociation collective, ce qui donne 419 blessés de la route si l'on considère qu'il y a en moyenne 1,3 victime par collision.

Figure 1 - Effet du relâchement dans l'émission de constats sur les collisions avec blessures



Implications pour la prévention des collisions

Bien que plusieurs facteurs affectent les collisions et que les policiers ne soient pas les seuls responsables de la sécurité routière au Québec, ce relâchement a entraîné une hausse d'environ 11,6 % des collisions avec blessures. Les policiers ont un rôle important en matière de sécurité routière au Québec, d'autant plus que les contrôles automatisés sont absents. L'arrestation doit être suivie d'un constat pour être efficace et prévenir les comportements responsables des collisions.

Publication

Blais, É., et Gagné, M-P. (en évaluation). The effect of a reduction in the issuance of traffic tickets by police officers on collisions with injuries. *Injury Prevention*.



Étienne Blais – École de
criminologie, Université
de Montréal

Évaluation de la stratégie de sécurité
routière de l'Association des directeurs de
police du Québec sur les collisions

Introduction

Après des années d'amélioration, le bilan routier québécois affiche une tendance à la hausse pour la période 2001-2006. Les collisions mortelles sont passées de 554 à 665 entre 2001 et 2006. L'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ) et la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) ont signé une entente afin de mener des actions concertées pour prévenir les collisions. Les différents corps policiers du Québec ont élaboré un agenda afin de coordonner leurs opérations en fonction des campagnes de sensibilisation de la SAAQ. Bien que l'importance des activités policières soient souvent remise en question, les programmes d'application sélective (PAS) de la loi ont été efficaces pour augmenter le taux de port de la ceinture de sécurité. La combinaison de mesures répressives et préventives produit souvent un effet de synergie, ce qui décuple les effets des différentes mesures.

Cette étude évalue l'effet de la stratégie de sécurité routière de l'ADPQ sur les collisions avec blessures.

Résultats

Suite à l'entrée en vigueur de la stratégie, nous observons une baisse de 0,65 collision mortelle ou avec blessures graves pour 100 000 titulaires de permis de conduire. Une baisse de 1,88 est aussi obtenue pour les collisions avec blessures légères. Cet effet n'est pas significatif pour les collisions avec dommages matériels seulement, ce qui est cohérent avec la littérature scientifique qui montre que ces collisions ne sont pas en lien avec les infractions routières (excès de vitesse, défaut de s'immobiliser à un feu rouge, défaut de porter la ceinture de sécurité, alcool au volant). Les résultats sont constants lorsque nous contrôlons statistiquement pour le nombre de titulaires, le kilométrage parcouru (donc la réduction n'est pas attribuable à la hausse du prix du carburant ou à une modification dans les habitudes de conduite des Québécois), la tendance dans les collisions et les variations saisonnières.

Tableau 1 – Effet de la stratégie de l'ADPQ sur les collisions au Québec, 2001-2007 :
résultats aux analyses de régression segmentée

	Collisions avec blessures mortelles ou graves		Collisions avec blessures légères		Collisions avec dommages matériels seulement	
	B	T	B	T	B	T
AR1	—	—	—	—	0,22	1,99
SAR1	-0,09	0,67	—	—	0,18	1,57
SAR2	-0,45	3,56	—	—	-0,54	5,31
Variables en lien avec l'intervention (stratégie de l'ADPQ)						
Stratégie	-0,65	2,01	-1,88	0,79	-17,74	1,42
Tendance	-0,01	0,43	0,05	2,53	0,12	1,11
Tendance après la stratégie (temps - 72)	-0,10	2,53	-0,42	1,36	3,11	1,99

Implications pour la prévention des collisions

Nos résultats démontrent qu'une intensification des arrestations pour infractions au Code de la sécurité routière combinée à des campagnes de sensibilisation permet de réduire les collisions avec blessures. Comparativement à 2006, le nombre de constats pour excès de vitesse a monté de 27 % en 2007 (ce qui est conservateur, car les données ne sont pas complètes pour l'instant).



Sylvie Hamel, Ph.D
Chercheur au CICC-UQTR
Professeure régulière au département
de psychoéducation
Université du Québec à Trois-Rivières

Co-chercheurs:
Natacha Brunelle
Chantal Plourde
Danny Dessureault
MarieYolande Bujold
Bernard Gaillard

Recherche subventionnée par le
Ministère de la justice du Canada
(2008-2011)



État de la recherche:
Collecte de données

Rejoindre les mineurs en fugue dans la rue, une responsabilité commune en protection de l'enfance

Ce projet veut répondre à quatre grands objectifs : **1)** réactualiser notre compréhension de l'expérience de la fugue chez les jeunes, **2)** documenter les pratiques qui sont destinées aux jeunes en fugue, par les milieux institutionnel, communautaire et policier, **3)** mobiliser des réseaux d'acteurs (partenaires et collaborateurs) provenant des milieux institutionnel, communautaire et policier pour qu'ils amorcent un nouveau dialogue autour de l'intervention dans une logique de complémentarité des expertises et **4)** planifier et expérimenter des projets novateurs et de nouvelles pratiques employant de meilleures stratégies servant à rejoindre ces jeunes et à mieux les protéger, sans toutefois contraindre leur développement.

D'abord il s'agit de **développer une meilleure compréhension de l'expérience de la fugue** chez les mineurs. Pour ce faire, il s'agit de faire une recherche compréhensive conduite dans quatre villes du Québec, soit Montréal, Trois-Rivières, Drummondville et Québec. Cette recherche veut atteindre 60 jeunes ayant fait l'expérience de la fugue, 30 parents de jeunes ayant fait l'expérience de la fugue et de 57 intervenants provenant des milieux institutionnel, communautaire et policier oeuvrant auprès de ces jeunes. Les **entrevues** qui seront conduites auprès des jeunes, des parents et des intervenants porteront notamment sur le concept d'une responsabilité commune pour la «protection de l'enfance», ceci pour produire des connaissances et des contenus pertinents qui serviront à établir un dialogue entre les acteurs concernés, qui conduira au développement de nouvelles stratégies d'intervention.

En contrepartie, des **réseaux d'acteurs** seront également mobilisés, d'abord pour qu'ils s'approprient les résultats de la première stratégie, développent des plans stratégiques et qu'ils expérimentent ensemble de nouvelles stratégies d'intervention. Ces acteurs proviendront des milieux institutionnel, communautaire et policier. Cette composante donnera lieu à des rencontres intra-locales et inter-locales servant à faire connaître les résultats des recherches compréhensives (auprès des jeunes, des parents et des intervenants) et à faire l'élaboration de planifications stratégiques à différents niveaux.

Pour documenter, soutenir et alimenter les deux premières composantes, le projet comprend aussi un **volet évaluatif**. Il permettra notamment de faire l'inventaire des pratiques et des projets prometteurs pouvant servir à d'autres qui voudront s'en inspirer, de comprendre les mécanismes ayant conduit à ces nouvelles pratiques et à l'estimation des améliorations pressenties par les acteurs du changement.





Sylvie Hamel, Ph.D
Chercheure au CICC-UQTR
Professeure régulière au département
de psychoéducation
Université du Québec à Trois-Rivières

Le phénomène des gangs au Québec : comment le perçoit-on dans d'autres villes que Montréal ?

Cette recherche vise à enrichir les connaissances sur le phénomène des gangs. Ces connaissances touchent une dimension importante de cette problématique. Il s'agit de la perception qu'en ont divers acteurs sociaux situés en dehors de Montréal, de la définition et du sens qu'ils lui donnent. Dans la perspective qui est préconisée ici, cette dimension subjective constitue une véritable composante du problème des gangs. Elle peut amener les acteurs concernés à interpréter avec plus ou moins de distorsion divers indicateurs de la présence possible de gangs sur leur territoire. Par conséquent, elle peut aussi jouer sur la volonté de ces acteurs à se mobiliser pour y faire face.

Recherche subventionnée par les
Fonds québécois de la recherche
sur la société et la culture (FQRSC)
(2007-2009)

Des groupes de discussion (*focus groups sessions*) seront organisés dans quatre villes du Québec, regroupant dans chacune de ces villes six groupes d'acteurs. D'abord des acteurs 1) du milieu policier, 2) du milieu institutionnel (centres jeunesse), 3) du milieu communautaire (principalement le travail de rue) et 4) du milieu scolaire. De plus, dans chacune de ces villes, 5) et 6) deux groupes de discussion seront organisés avec des jeunes concernés par le phénomène des gangs (garçons et filles séparément), pour en faire ou en avoir fait l'expérience ou pour fréquenter ou avoir fréquenté d'autres jeunes ayant fait cette expérience. Les quatre villes visées sont Terrebonne, l'Assomption, Trois-Rivières et Drummondville.



État de la recherche:
Collecte de données

Chantal Perras,
Candidate au doctorat,
École de criminologie et CICC

Chapitre de livre

(en cours) « Antiterrorisme et anti gangstérisme : un nouveau modèle du contrôle policier », chapitre d'un livre sur la nature du terrorisme et de l'antiterrorisme au Canada. Avec Frédéric Lemieux, Sous la direction de Stéphane Leman-Langlois.

Conférences

(2008) « Targeting groups instead of a particular type of crime: a better way of doing trans-national investigations? », Conférence présentée au 15e congrès annuel de l'International Police Executive Symposium (IPES), Cincinnati, États-Unis, 11-16 mai 2008.

(2008) « Illegal transnational market and international police cooperation », Conférence présentée au 15e congrès de la Société internationale de criminologie (SIC), Barcelone, Espagne, 20-25 juillet 2008.



Comment et Pourquoi les enquêteurs utilisent les règles, ententes et traités à leur avantage dans leur travail quotidien:

Une analyse de la coopération policière internationale en matière de trafic de drogue

Contexte :

Il existe beaucoup de moyens formels, de règles, d'ententes et de traités pour favoriser la coopération policière internationale. Des organisations internationales ont également été créées dans le même but. Il faut constater que tout ces moyens ne sont pas utilisés comme ils le devraient en principe. Dans la thèse, nous traiterons du comment et du pourquoi de cet état de situation.

Cadre théorique et concepts :

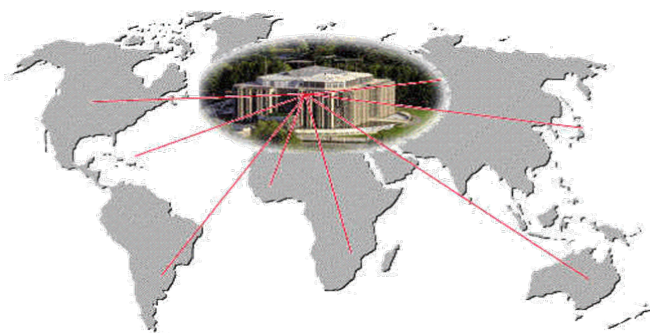
- Théorie des coalitions
- Asymétrie et réciprocité (Axelrod)
- Corruption et déviance policière

Méthodologie :

- Entrevues exploratoires avec des enquêteurs qui ont participé à des enquêtes impliquant plus de 2 pays
- Analyse de discours écrit (sorties médiatiques des organisations policières comme la GRC)
- Analyse de réseau (égo ou sur un groupe, à déterminer selon les données obtenues)

Avancement et résultats préliminaires :

- 9 entrevues exploratoires
- Analyse du discours écrit sur les activités de la GRC



Claudia Bernard
Candidate au Doctorat
Université de Montréal

Facteurs Associés à l'Inconfort face aux Situations Socio Sexuelles Non Déviantes chez les Délinquants Sexuels Juvéniles

Selon Marshall et Barbaree (1990), l'insécurité d'attachement joue un rôle important dans le développement de la délinquance sexuelle. Les individus ayant développé un style d'attachement insécuré durant l'enfance auraient du mal à développer les habiletés sociales et l'estime de soi nécessaire à la création et au maintien de relations intimes. Les déficits d'habiletés sociales, d'estime de soi et d'intimité favoriseraient le développement de l'inconfort face aux situations socio sexuelles et le recours à la sexualité coercitive pour combler en partie les besoins socio sexuels.

La théorie de Marshall et Barbaree (1990) a reçu un certain support empirique mais les études qui ont tenté de la valider ne s'intéressent qu'à un ou deux de ses facteurs. De plus, ces études portent essentiellement sur des échantillons de délinquant sexuels adultes. Par conséquent, le but de la présente étude était de vérifier l'association entre plusieurs des facteurs de cette théorie, et ce auprès d'un échantillon de délinquants sexuels juvéniles.

Échantillon / Instruments

N = 172 délinquants sexuels juvéniles agresseurs d'enfants (les victimes sont toutes âgées de moins de 13 ans et ont au moins 3 ans de moins que leur agresseur)

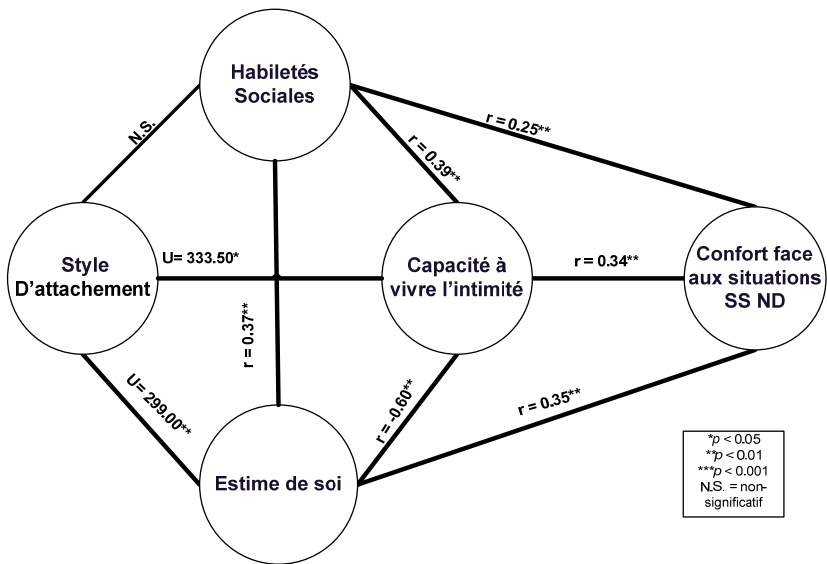
Age 12-18 (moyenne = 14.12, ET = 1.51)

Style d'Attachement : version française du Bartholomew's (1990) attachment questionnaire

Habiletés Sociales : version française du Matson's Evaluation of Social Skills in Youngsters (MESSY) (1983)

Estime de soi & Capacité à vivre l'intimité : version française adaptée du Harter's (1988) Self-Perception Profile for Adolescents (SPPA)

Confort face aux situations socio sexuelle non déviantes : version française du Kirby's Dating Questionnaire (1998)



**CiCC****CENTRE INTERNATIONAL
DE CRIMINOLOGIE COMPARÉE**Université 
de Montréal**Montréal, décembre 2007****Équipe de Recherche sur la Pénalité**

Colloque le pénal aujourd'hui pérennité ou mutations

Quelles sont les véritables fonctions de la peine contemporaine? «Quels sont les enjeux autour desquels viennent s'inscrire la nouvelle pénologie », la justice actuarielle, la société de risque et même la « nouvelle réhabilitation »? Existe-t-il des formes alternatives à la sanction pénale? Comment définir le succès ou l'échec des interventions pénales contemporaines?

Dans la réflexion sur la peine, la souffrance, le contrôle ou la réintégration sociale sont encore et toujours au cœur des débats. Certains rappellent le conflit entre droits et privilèges, d'autres celui entre réhabilitation et responsabilisation des contrevenants.

Le recours à l'incarcération, le développement de mesures communautaires, et plus généralement la légitimité même de la sanction pénale sont les dimensions sur lesquelles nous nous penchons dans le cadre de ce colloque. Notre but ultime: mieux comprendre nos systèmes de justice occidentaux.

Peine, approches critiques et réhabilitation

*René Lévy,
Bastien Quirion, Dany Lacombe, Jean Poupart*

Peine, souffrance et démocratie

*Christian-Nils Robert,
Sonja Snacken, Julian Roberts, Alvaro Pires*

Peine et responsabilisation

*Renée Zauberman,
Dan Kaminski, Kelly Hannah-Moffat, Marion Vacheret*

Peine et prisonization

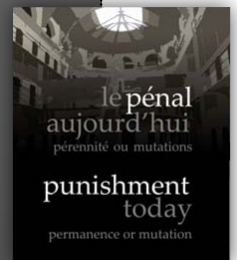
*Jean Paul Brodeur,
Marie-Andrée Bertrand, Gilles Chantraine, Jeffrey Ian Ross*

Repenser le pénal

*Dominique Robert
Philippe Mary, Mylène Jaccoud, Jean-François Cauchie*

Déviance et Société

*Danielle Laberge
Philippe Robert, Pierre Landreville, Catherine Rémy, Nicolas Carrier*



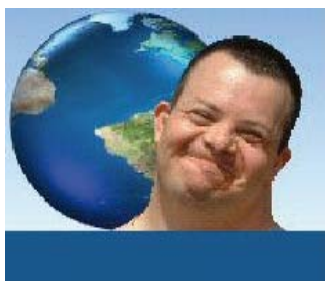


Jenny Laperrière, M.Sc.
Coordonnatrice au CICC-UQTR
Université du Québec à Trois-Rivières

Étudiante dirigée par

Yves Lachapelle, Ph.D.

Marc Alain, Ph.D.



**État de la recherche:
Dépôt final du mémoire**

Évaluation des attitudes et des connaissances en déficience intellectuelle chez les élèves policiers : une perspective québécoise

Selon de nombreuses études, les personnes présentant une déficience intellectuelle sont amenées à entrer en relation avec un policier plus souvent que la population en général (Cockram, Jackson & Underwood, 1991 & 1998; Conley, Luckasson & Bouthilet, 1992). Or, plusieurs affirment que cette situation est problématique en ce sens que bon nombre de policiers méconnaissent cette réalité, entretiennent des préjugés à l'égard de ces personnes (Gendle & Woodhams, 2005; Keilty & Connelly, 2001; McAfee, Cockram & Wolfe, 2001) et ignorent comment interagir avec elles (Sobey, 1997; Bailey & Barr, 2000). Aucune étude n'a encore été réalisée au Québec afin d'évaluer la réalité des policiers québécois sur ces thèmes.

La présente étude veut donc explorer le domaine en évaluant les attitudes et les connaissances des élèves en techniques policières et à l'École nationale de police du Québec (ENPQ) en matière de déficience intellectuelle ainsi que l'effet modérateur de certaines caractéristiques personnelles et scolaires. Pour ce faire, les participants furent évalués à partir de l'Inventaire d'Attitudes envers les Personnes présentant une Déficience Intellectuelle (IAPDI) (2003), d'un questionnaire de connaissances en déficience intellectuelle (2006) et de l'Échelle de désirabilité sociale (BIDR) (1988). Le portrait de la formation reçu en déficience intellectuelle dans le cheminement académique des étudiants et aspirants policiers sera également dressé.

Les principaux résultats obtenus suggèrent que les aspirants policiers interrogés entretiennent des attitudes généralement favorables envers les personnes présentant une déficience intellectuelle bien que la plupart d'entre eux ont un niveau de connaissances limité dans le domaine. Il s'avère donc que pour favoriser un contexte de vie assurant une réelle inclusion sociale et une participation active de ces personnes, les futurs policiers, tout comme de nombreux acteurs sociaux, doivent être mieux outillés à interagir avec cette clientèle (Bailey, Barr & Bunting, 2001).



CiCC

CENTRE INTERNATIONAL
DE CRIMINOLOGIE COMPARÉE

ÉREP

Équipe de Recherche sur la Pénalité

L'équipe

Marion Vacherot (Responsable)
Université de Montréal

Laura Aubert
Université de Montréal

Marie-Andrée Bertrand
Université de Montréal

Jean-François Cauchie
Université d'Ottawa

Marie-Marthe Couineau
Université de Montréal

Richard Dubé
Université d'Ottawa

Manon Jendly
C. I. P. C.

Dan Kaminski
Université catholique de Louvain

Chloé Leclerc
Université de Montréal

Philippe Mary
Université libre de Bruxelles

Antoine Mégis
Université de Montréal

Jean Poupart
Université de Montréal

Alvaro Pires
Université d'Ottawa

Bastien Quirion
Université d'Ottawa

Dominique Robert
Université d'Ottawa

Domaines de recherche

L'équipe de recherche sur la pénalité s'intéresse aux théories, politiques, pratiques et expériences qui traversent le champ de la pénalité.

Elle s'interroge sur la pérennité ou les mutations des fondements de l'intervention pénale contemporaine.

Les chercheurs de l'ÉREP analysent les finalités, les différentes formes, les logiques, les manifestations et les implications de la peine, les droits et leur mise en œuvre, la création de la loi, l'articulation du pénal avec les autres institutions et aspects de la vie sociale.



Fernanda Prates
Candidate au Ph.D.,
École de Criminologie

Pratiques pénales et représentations de la justice: le cas des juges de Rio de Janeiro



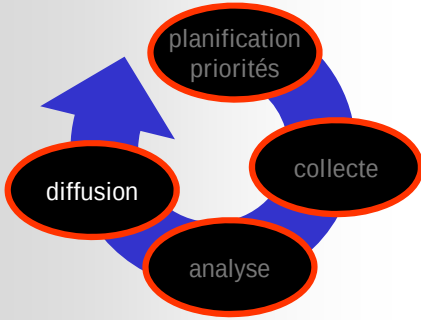
Notre étude porte sur la pratique professionnelle des juges pénaux à Rio de Janeiro et plus précisément sur les processus de prises de décisions des juges. Au fil des années, plusieurs recherches dans le domaine du *sentencing* ont essayé de mieux comprendre les prises de décisions pénales, s'intéressant notamment à la question de la disparité des peines et plus particulièrement à l'identification des causes de ces disparités. Pour ce faire, cette approche fait souvent appel à des corrélations entre les décisions et les facteurs qui auraient pu influencer les variations dans la peine, en les analysant à partir des facteurs légaux, comme la nature du délit ou la gravité des faits, ainsi qu'à partir des éléments extralégaux, comme les caractéristiques de l'accusée, l'environnement, ainsi que les caractéristiques des juges.

Cependant, très peu d'études ont porté sur la façon dont les acteurs eux-mêmes participent au système pénal et particulièrement à la place que le juge occupe dans le processus judiciaire. En effet, à notre avis, il est fondamental d'approfondir les connaissances sur les processus de prises de décisions des juges pénaux. Dans cette perspective, notre étude vise à décrire et à comprendre la pratique professionnelle quotidienne des juges pénaux, les contraintes et les enjeux présents dans l'exercice de la magistrature pénale à Rio de Janeiro. Plus particulièrement, nous essayerons d'éclairer les éléments pouvant influencer le processus de prise de décision des juges.

La recherche sera réalisée à l'aide d'entretiens ainsi que par des observations. L'observation de la pratique professionnelle des juges (notamment l'audience) nous permettra d'examiner, en cours d'action, certains éléments, comme les interactions entre le magistrat, les autres acteurs pénaux et l'accusé; le type d'argumentation utilisé par les juges ainsi que les usages qu'il fait du dossier pénal. Par ailleurs, les entretiens nous permettront d'approfondir la façon à travers laquelle le juge interprète sa propre pratique professionnelle. Il s'agit donc, dans cette recherche, d'apparier les connaissances sur la pratique professionnelle des acteurs aux interprétations données par ces derniers à leurs actions. La compréhension de ces deux dimensions nous permettra de mieux saisir l'univers de la magistrature pénale, notamment en ce qui concerne la construction de la décision pénale.



Julia Massignani-Bourgault



**Cycle du
renseignement**

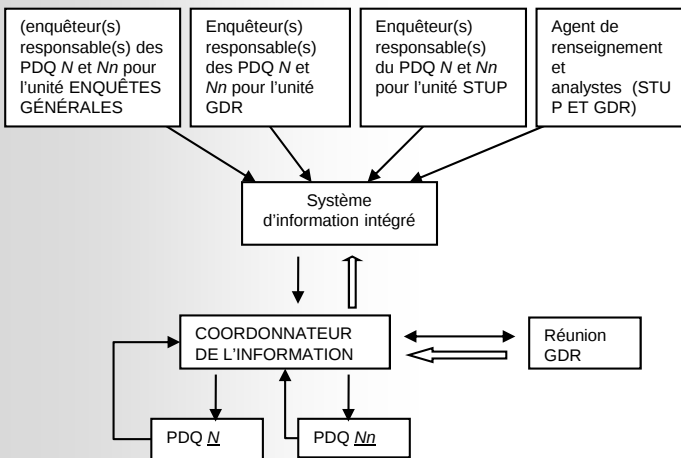
La diffusion du renseignement criminel au sein d'une région opérationnelle d'un grand corps policier: le cas du SPVM

Ce projet de recherche consiste en une étude des communications policières. Elle vise à valider le processus de renseignement criminel d'une organisation policière en examinant le cycle de cheminement de l'information et de diffusion de celle-ci lorsque convertie en renseignement.

L'efficacité des organisations policières dépend en grande partie de la capacité de l'organisation et de ses acteurs à colliger l'information à partir de tous les niveaux de l'organisation policière, l'analyser dans l'objectif de créer une intelligence « active », laquelle permettra d'obtenir une compréhension de l'environnement, des mobiles et des acteurs, et finalement de la faire circuler.

L'intérêt de ce projet réside dans la meilleure compréhension du cheminement des informations, de leur conversion en « intelligence » en matière de renseignement et d'analyse criminels, et de leur transmission aux niveaux décisionnels et opérationnels

Cette recherche s'est effectuée par la réalisation d'entrevues semi-dirigés et journalistiques avec les différents types d'acteurs d'une région opérationnelle du SPVM, par l'observation participante en contexte d'utilisation des outils de partage d'informations (réunions, appels-conférences) ainsi que par l'analyse documentaire.



plan proposé de diffusion du renseignement

Des défis de nature structurelle, culturelle et opérationnelle ont été identifiés et ont mené à l'élaboration de recommandations. Celles-ci se regroupent principalement sous trois thèmes: favoriser une culture de l'information, créer et diffuser une architecture communicationnelle et offrir un encadrement adéquat et suffisant aux stratégies et dispositifs mis en place.

**Anouk Marchand^{1 2} et
Jean Proulx^{1 2}**

(1) École de criminologie, Université de
Montréal, (2) Institut Philippe-Pinel de
Montréal

L'objectif de cette étude consiste à vérifier si la reconnaissance du délit (reconnaissance des faits, de la responsabilité et des conséquences), la connaissance des stratégies de prévention de la récidive (connaissance du cycle de passage à l'acte, des situations à risque de récidive et des moyens alternatifs au passage à l'acte) et la collaboration/motivation en traitement permettent de prédire la récidive chez les agresseurs sexuels adultes.

Trois types de récidives (sexuelle, violente et générale) ont été répertoriés après une période de suivi moyenne de 7 ans et 6 mois chez 401 agresseurs sexuels ayant purgé une sentence fédérale. Pour chacun des participants, des données relatives au traitement suivi en délinquance sexuelle ont été colligées à partir des données officielles figurant dans le Système de gestion des détenus du Service correctionnel du Canada (SGD).

Les résultats indiquent que seule la qualité de la collaboration/motivation en traitement permet de prédire de façon statistiquement significative la récidive sexuelle et générale et ce, après avoir contrôlé pour les différences préexistantes entre les participants quant aux prédicteurs statiques de la récidive (STATIC-99) et l'issue du traitement (programme réussi ou non complété / échec). Ainsi, aucun lien statistiquement significatif n'est observé entre les variables de reconnaissance des faits et de connaissance des stratégies de prévention de la récidive et les trois types de récidives. Ces résultats concordent avec ceux d'Hanson et Harris (2000), lesquels indiquent que la non collaboration en traitement est un des meilleurs prédicteurs de la récidive chez les agresseurs sexuels.



***L'implication en traitement et
la récidive des agresseurs
sexuels adultes***

***La connaissance des stratégies de la prévention
de la récidive n'est pas un prédicteur de la
récidive***

Résultats qui concordent avec ceux de Marques et coll. (2005).

Les agresseurs sexuels se souviennent des apprentissages acquis lors du module de la prévention de la récidive (Fisher, Beech et Browne, 2000; Sawyer et Pettman, 2006), mais ne les utilisent pas.

Pourquoi?

- 1) Non utilisation par manque de volonté et de confiance en leurs capacités d'utilisation des stratégies apprises ainsi que par la présence de troubles émotionnels (McKibben et coll., 2001).
- 2) Faible maîtrise de soi chez les agresseurs sexuels (Hanson, Harris, Scott et Helmus, 2007).
- 3) Diversité de la nature du passage à l'acte chez les agresseurs sexuels (Ward, Bickley, Webster, Fisher, Beech et Eldridge, 2004). Le modèle traditionnel de la prévention de la récidive serait efficace seulement pour un certain type d'agresseurs sexuels (Yates, 2007).

***La reconnaissance des faits n'est pas un
prédicteur de la récidive***

Résultats qui concordent avec ceux de Marshall, Thornton, Marshall, Fernandez et Mann (2001), Hanson et Bussière (1998), Hanson et Morton-Bourgon (2005), Marques, Nelson, West et Day (1994), mais non avec ceux de Hanson et Harris (2000).

Pourquoi?

Le moment de la mesure de la reconnaissance des faits. Selon Barrett, Wilson et Long (2003), l'acceptation de la culpabilité et de la responsabilité tend à changer au cours du temps.

***La collaboration/motivation prédit la récidive
sexuelle et générale***

Résultats qui concordent avec ceux de Harris, Rice et Cormier (1991), Hanson et Harris (2000) et Hanson, Harris, Scott et Helmus (2007).

- 1) Les participants ayant suivi un programme préparatoire afin d'augmenter la motivation en traitement, présentaient des taux de récidives sexuelles et générales significativement moins élevés que le groupe de comparaison qui n'avaient pas suivi ce programme (Marshall et Marshall, 2007). 2) Corrélation positive entre le niveau de motivation général au changement relativement à l'ensemble des facteurs dynamiques ciblés au plan correctionnel (emploi, relation matrimoniale, attitude générale, etc.) et la réussite de la mise en liberté sous condition (Stewart et Millson, 1995).



Université 
de Montréal

L'impact de la couverture médiatique des violences sexuelles sur les
taux d'agressions sexuelles au Québec entre 1974 et 2006

Par Marie-Eve Boudreau et Marc Ouimet

Résumé

Au fil du temps, plusieurs hypothèses furent avancées pour expliquer les tendances contradictoires des taux d'agressions sexuelles simples et graves au Québec depuis les années 1980. Cette étude examine la validité empirique d'une de ces hypothèses : l'augmentation de la dénonciation des agressions sexuelles engendrée par des changements dans la couverture médiatique des violences sexuelles.

Méthodologie

Dans cette étude, 461 articles traitant de violences sexuelles parus dans le *Journal de Montréal* entre 1974 et 2006 furent identifiés à l'aide d'une analyse de contenu quantitative. L'impact de la couverture médiatique du *Journal de Montréal* est analysé en quatre temps :

1- Examen visuel des séries : Le taux d'agressions sexuelles simples augmente et le taux d'agressions sexuelles graves diminue au moment même où la couverture médiatique augmente (Figure.1)

2- Analyses de corrélations croisées : La corrélation existante entre ces variables est plus forte lorsque le nombre d'articles traitant de violences sexuelles précède les taux d'agressions sexuelles. Donc, le nombre d'articles traitant de violences sexuelles publiés à un effet plus important sur les taux d'agressions sexuelles de l'année suivante. La relation entre la couverture médiatique et le taux d'agressions sexuelles simples est positive alors qu'elle est négative pour le taux d'agressions sexuelle graves (Figure.2)

3- Analyses de cointégration : Les tendances de la couverture médiatique ne sont pas suffisantes pour expliquer les tendances des taux d'agressions sexuelles simples et graves pour l'ensemble de la période d'étude.

4- Analyses AREG : Les relations existantes entre le nombre d'articles traitant de violences sexuelles et les taux d'agressions sexuelles simples et graves sont maintenues lorsque d'autres variables explicatives sont prises en considération (Tableau. I).

Figure 1. Évolution des taux d'agressions sexuelles simples et graves et du nombre d'articles traitant de violences sexuelles entre 1974 et 2006

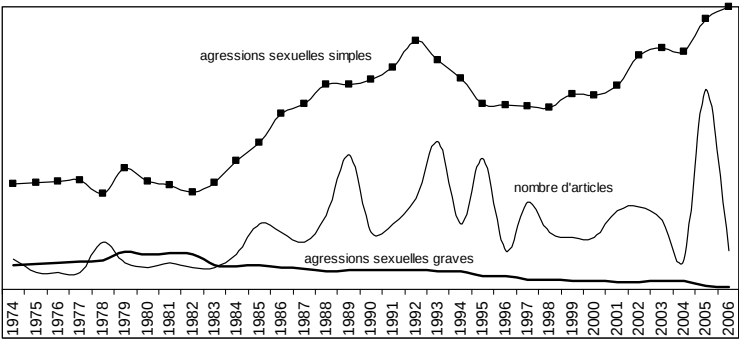


Figure 2. Corrélations croisées du nombre d'articles traitant de violences sexuelles et des taux d'agressions sexuelles simples et graves

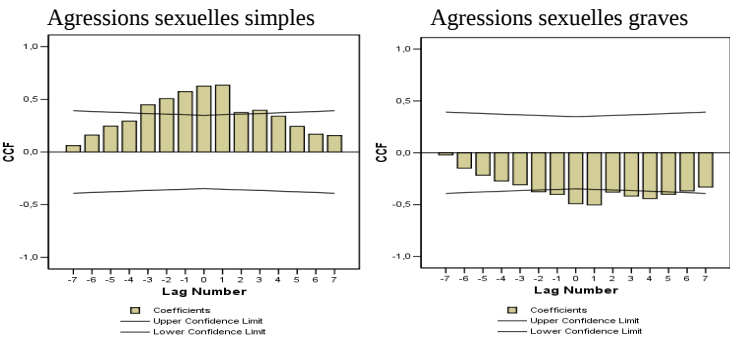


Tableau I. Résultats des analyses de séries temporelles du taux d'agressions sexuelles simples et du taux d'agressions sexuelles graves

	Taux d'agressions sexuelles simples	Taux d'agressions sexuelles graves
AR1	-1,444	4,785***
Nombre d'articles	2,043*	-1,548*
Législation	2,302**	-4,140***
Taux d'immigration	8,213***	0,580
Taux de chômage	-5,088***	0,231
Vente de spiritueux par habitant	5,207***	3,174***
Vente de bière par habitant	-6,672***	0,461
Pourcentage de la population âgé entre 30-39 ans	2,562**	5,541***
Constante	7,853***	-3,116***
AIC	173,56	48,489

Conclusion : Il semble improbable que la couverture médiatique des violences sexuelles engendre à la fois une fréquence plus élevée de l'agression sexuelle simple et une fréquence moins élevée de l'agression sexuelle grave. Puisque les agressions sexuelles graves ont toujours été fortement dénoncées, ces résultats démontrent que les médias entraînent un changement d'attitude

CENTRE INTERNATIONAL DE CRIMINOLOGIE COMPARÉE

Impact de l'équipe de sécurité routière et circulation du SPVM sur les collisions avec blessés

Problématique sociale: Afin d'améliorer son bilan routier, le SPVM a mis sur pied une équipe spécialisée en sécurité routière et en circulation en février 2006. Elle est composée de 179 patrouilleurs. Avec l'ajout de cette équipe, le SPVM espère combler plusieurs objectifs, dont 1) améliorer le bilan routier (le nombre de collisions) et le maintenir au plus bas niveau possible et 2) diminuer le nombre d'infraction au Code de la sécurité routière en modifiant les comportements.

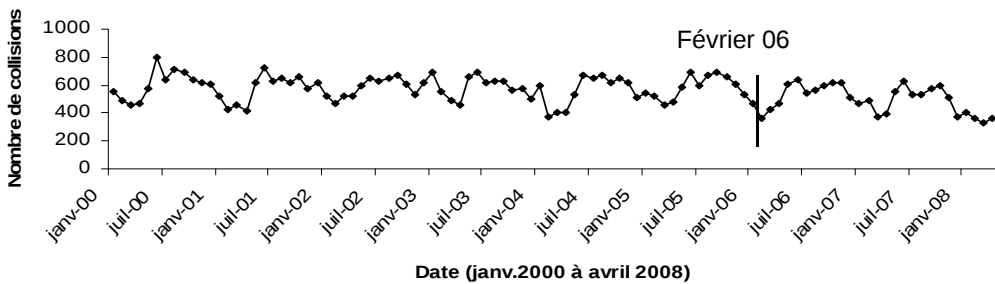
Problématique scientifique: Cette initiative est cependant remise en question. Alors que certains admettent qu'une augmentation du nombre de policiers sur un territoire ne fait pas diminuer la criminalité, d'autres ajoutent que les seuils minimaux d'arrestation devraient atteindre environ 30% pour avoir un effet à la baisse sur les taux de criminalité. Ce pourcentage est pratiquement impossible à atteindre en sécurité routière.

Ces études présentent toutefois une limite importante: leur conceptualisation est incompatible avec la théorie de la dissuasion. Cette théorie prend pour acquis que les personnes évaluent leurs risques eux-mêmes, alors que les études sur le nombre de policiers et sur les seuils minimaux évaluent plutôt les risques objectifs.

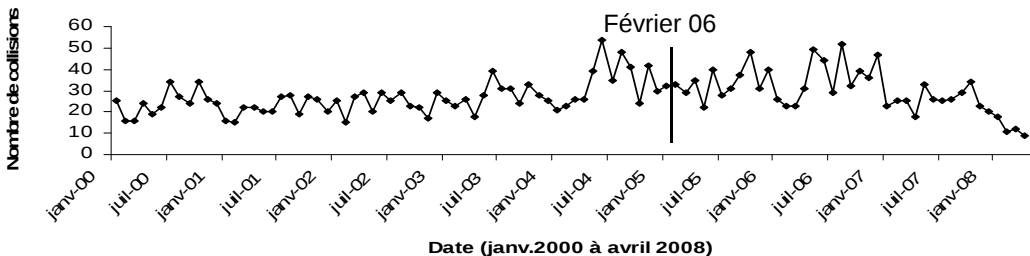
Objectifs et résultats de la présente étude :

- 1) *établir si l'unité de sécurité routière et circulation permet de faire diminuer les collisions*: Les résultats démontrent que les collisions avec blessés graves et celles avec blessés légers ont diminué depuis la mise sur pied de l'équipe de sécurité routière et circulation (respectivement, $B = -0.587$, $p \leq 0.001$ et $B = -2.257$, $p \leq 0.001$).
- 2) *établir si l'effet est attribuable aux activités de répression ou à la hausse des effectifs*: Les corrélations croisées nous indiquent que l'effet s'est fait ressentir vers les mois de juin-juillet 2006, environ 4-5 mois après le début des opérations. Ce résultat nous permet de penser que c'est une perception subjective des risques qui fait changer les comportements et non pas les risques objectifs, sans quoi l'effet de l'augmentation du nombre de policiers aurait eu lieu immédiatement.

Tendance des collisions légères



Tendance des collisions graves



Geneviève Parent

Candidate au doctorat

Sous la direction de Jean-Pierre Guay

L'évaluation du risque de récidive chez les agresseurs sexuels adultes

Depuis les dernières années, les méthodes d'évaluation du risque ont évolué, passant du jugement clinique aux instruments actuariels. Cependant, les écrits scientifiques sur la prédiction de la récidive en délinquance sexuelle ne sont pas sans limites et soulèvent trois questionnements qui seront explorés dans ce mémoire : 1) La validité est-elle comparable au sein de différents types d'agresseurs ?; 2) La validité est-elle fluctuante sur une longue période de suivi ?; et 3) Peut-on bonifier cette validité ?

L'échantillon est composé de 599 agresseurs qui ont tous été évalués au Massachusetts Treatment Center entre 1959 et 1984. Les instruments utilisés furent codés sur la base de leur dossier. Dans l'ensemble, les résultats suggèrent de considérer les agresseurs de femmes distinctement des agresseurs d'enfants. Ce ne sont effectivement pas les mêmes prédicteurs qui permettent de prédire la récidive selon le type d'agresseurs sexuels.

Les prédicteurs qui composent les instruments actuariels se regrouperaient sous deux grandes dimensions : une composante de criminalité et de violence générale, ainsi qu'une composante de déviance sexuelle et de répétition. Par conséquent, la variance commune à l'ensemble des instruments explique que différentes méthodes de combinaison n'ont qu'une plus-value modeste. Néanmoins, il semble qu'une réorganisation hiérarchique permette non seulement de bonifier légèrement l'aire sous la courbe ROC mais aussi et surtout la sensibilité des prédictions.

D'autres options sont donc maintenant à considérer afin d'augmenter la validité prédictive, comme la poursuite de l'étude des facteurs dynamiques, une intégration des facteurs de protection, un meilleur appariement aux modèles théoriques et le développement d'une meilleure métrique.

Chagnon, François

(CRISE)

Lafortune, Denis

(CICC)

Houde, Jeannie

(Direction Santé Publique –
DSP Montréal)

Labelle, Réal

(CRISE)

Poulin, Carole

(DSP Montréal)

1. Problématique

Une proportion importante de jeunes vit des difficultés au plan psychologique sans avoir recours à l'aide d'un adulte ou d'un professionnel de la santé.

Ce sont souvent les jeunes qui sont *le plus* en difficulté qui ne demandent pas l'aide.

La plupart des études qui ont examiné la demande d'aide ont étudié ce que les jeunes feraient face à une situation fictive.

Nous connaissons peu les raisons pouvant expliquer que les jeunes qui sont confrontés à de graves difficultés sont réticents à demander de l'aide.

Dans cette étude, nous visons à identifier:

- les déterminants de la demande d'aide chez les jeunes confrontés à des événements difficiles,
- ainsi que les principaux facteurs liés à l'utilisation des ressources plus formelles.

Étude de la demande d'aide chez les jeunes

(en cours; subvention ordinaire du CRSH)

2. Méthodologie

Entrevues en profondeur auprès de 75 garçons et 75 filles, âgés de 14 à 17 ans. Tous ces jeunes ont vécu un événement de vie difficile au cours de la dernière année.

La demande d'aide est ici analysée en faisant référence à une situation réelle, à savoir l'événement le plus difficile vécu, tel qu'identifié par le participant au cours de l'année précédant l'entrevue. Après avoir demandé au participant de décrire cet événement nous examinons:

- Si le jeune s'est confié à quelqu'un de son entourage.
- Si oui alors, quelle la nature du soutien demandé et la façon dont la demande a été reçue par le confident.
- Si le jeune a entrepris des démarches auprès d'un professionnel de la santé ou d'une organisation.
- Si oui, alors qui est la personne qui a initié la démarche, la nature de l'aide reçue ainsi que le niveau de satisfaction.
- Les éléments ayant motivé ou posé obstacle à la demande d'aide en situant leur chronologie et leur importance relative.

3. Résultats et retombées

Les résultats permettront d'améliorer les services d'aide aux jeunes par une meilleure connaissance du processus et des éléments déterminants de la demande d'aide.

Il est prévu de diffuser au Congrès de l'*European Scientific Association for Residential and Foster Care for Children and Adolescents*; dans *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, ainsi que dans *Suicide and Life-Threatening Behavior*.



Lafortune, Denis
(CICC, Institut Pinel)
Collin, Johanne
(Équipe MéOS)
Brunelle, Natacha
(CICC)
Chagnon, François
(CRISE)
Guay, Jean Pierre
(CICC)

**Les traitements
psychopharmacologiques prescrits aux
jeunes placés en
centres de réadaptation : croyances
liées aux médicaments et observance
du traitement**

(en cours; subvention des IRSC)

1. Problématique

Au Québec, selon les régions administratives, de 19,8% à 42% des jeunes de 6 à 18 ans hébergés dans les centres jeunesse reçoivent une médication psychotrope (Lafortune et al., 2004, 2005).

Les classes de médicaments les plus utilisées sont les psychostimulants, les antipsychotiques atypiques et les antidépresseurs.

Pour la plupart des traitements psychopharmacologiques à long terme, des taux d'inobservance de 30% à 50% sont constatés.

Les motifs invoqués justifiant le non renouvellement d'une prescription réfèrent à différentes interprétations dont: l'impression d'être rétabli, de ne retirer aucun bénéfice de la médication ou pire, de subir ses effets néfastes.

Cette étude s'intéresse:

- à l'observance;
- aux croyances relatives aux médicaments psychotropes des jeunes placés
- aux croyances relatives aux médicaments attribuées aux adultes en position d'autorité par ces jeunes.

2. Méthodologie

Un échantillon de 225 sujets a été constitué. Les critères de sélection sont: i) être âgé entre 12 et 17 ans; ii) être placé dans un centre de réadaptation pour une période d'au moins six mois; iii) recevoir une prescription de psychostimulants, d'antipsychotiques atypiques ou d'antidépresseurs.

Dans les institutions, il y a lieu de parler d'une «observance contextualisée». Il importe donc de colliger aussi des informations auprès d'un parent ou répondant principal, de l'éducateur de référence et du médecin prescripteur.

Le devis de recherche suppose une méthodologie mixte.

Dans le volet quantitatif, chacun des jeunes complète: le Child Behavior Checklist d'Achenbach, Dep-Ado et CAFAS (niveau de fonctionnement global).

La motivation à changer, les stratégies de coping face aux stress, la perception des attitudes du médecin prescripteur et l'alliance thérapeutique avec l'éducateur de référence font aussi l'objet de mesure.

Dans un volet qualitatif, un sous groupe de 30 jeunes (garçons et filles, placés dans des unités sécuritaires) est rencontré dans le cadre d'entrevues semi-structurées. L'analyse du matériel est centrée sur les «théories subjectives de la maladie» (Flick, 1997) des jeunes participants



Lafortune, Denis
(CICC, Institut Pinel)
Vacheret, Marion
(CICC)
Cantin, Julie
(CICC)

**Les incarcérés provinciaux souffrant de
problèmes de santé mentale :
Vers une intégration adaptée dans la
communauté (complétée; contrat avec
le Protecteur du citoyen)**

1. Problématique

Ce projet s'intéresse à la façon dont les établissements de détention du Ministère de la Sécurité Publique, leurs partenaires du Ministère de la Santé et des Services Sociaux, ainsi que les organismes non gouvernementaux répondent aux besoins d'intervention des personnes incarcérées souffrant de problèmes de santé mentale.

Quelles sont les pratiques de dépistage des problèmes de santé mentale?

Quels services de soins de santé ou services sociaux sont ensuite offerts?

Comment le temps de la sentence est-il «utilisé» pour donner accès à des soins et des services appropriés?

Où pour réduire autant que possible les risques de récidive et de réincarcération?

Comment la planification de la remise en liberté tient-elle compte des problèmes de santé mentale?

Autant de questions auxquelles il importe d'apporter des éléments de réponse.

2. Résultats

Dans cet échantillon (n =671), 61% des personnes contrevenantes judiciairisées ont reçu, au cours de la période 2002-2007, au moins un diagnostic de problème de santé mentale (dossiers de la RAMQ).

Parmi les troubles mentaux graves et persistants, on trouve des: psychoses schizophréniques (6,4%), «autres psychoses d'origine non organique» (6,9%), psychoses affectives (8,6%) et troubles dépressifs (21,4%).

Dans un volet qualitatif, 46 intervenants et questionnaires ont été rencontrés.

Nos interviewés parlent des incarcérés ayant des troubles mentaux comme des exclus, des gens souvent intoxiqués, imprévisibles ou menant une vie marginale.

Plusieurs de ceux-ci auraient difficilement accès aux services sanitaires ou sociaux, auraient connu des ruptures de soins et finiraient par s'en remettre à leurs familles, elles-mêmes incapables de faire face à la situation.

Dans leur discours, les intervenants se réfèrent souvent au sous-groupe des personnes itinérantes, entrées dans le système correctionnel parce qu'aucune autre institution n'a pu les intercepter avant.

Le rôle des salles d'urgence, des centres hospitaliers, de la psychiatrie de secteur, des ressources communautaires et des foyers d'accueil sont questionnés.

La remise en liberté des incarcérés aux prises avec des problèmes de santé mentale serait «le maillon faible» des prises en charge pénales. Aux yeux des intervenants, des individus en détresse sont libérés sans le suivi nécessaire.

Lafortune, Denis

(CICC, Institut Pinel)

Lachance, Pierre

(Association des Centres
jeunesse du Québec)

Desjardins, Julie

(Département de psychologie,
Ude M)

L'hébergement en unité d'encadrement intensif: état de la situation avant la modification de la LPJ et l'adoption du nouveau Règlement ministériel.

1. Problématique

Dans l'ensemble des régions socio-sanitaires du Québec, le programme de réadaptation avec hébergement en unité d'encadrement intensif (ou EI) s'adresse aux jeunes pris en charge en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse et manifestant des comportements qui, en raison de leur gravité, leur intensité et leur récurrence, deviennent dangereux.

Aucune étude n'a encore recensé, pour l'ensemble des régions du Québec, les caractéristiques des «mesures d'encadrement dynamiques et statiques» mises en place dans les unités EI.

L'importance d'une telle recension est apparue clairement au début de l'année 2007, alors que se discutait l'adoption imminente d'un nouveau Règlement ministériel sur les conditions du recours à l'hébergement en unité d'EI.

Pour atteindre ce but, une enquête par voie de questionnaire a été réalisée.

2. Résultats

Pour comprendre l'évolution des pratiques en EI, au moins 10 éléments émergent:

- la clôture du terrain lorsqu'une installation héberge des jeunes en EI;
- le nombre très variable d'unités d'EI dans chaque région;
- le verrouillage variable de la porte permettant de sortir de l'unité d'EI (surtout dans les unités pour filles);
- le changement de pratiques imposé aux unités régulières qui reçoivent des jeunes qui ne se qualifient pas pour l'EI, mais n'en demeurent pas moins des cas difficiles;
- l'éclectisme au sein de la population desservie par les unités à vocation flottante (i.e., la cohabitation LPJ et LSJPA);
- la tendance à orienter en EI des jeunes qui arrivent *directement* de leur milieu naturel;
- le possible alourdissement de la clientèle hébergée en EI, sous l'angle de la violence et de la consommation d'alcool et de drogues;
- la structure des équipes présentement en place pour le programme d'EI (ex: nombre d'équivalents temps plein requis);
- les besoins de développer un instrument de ré-évaluation périodique/ gestion du risque à court terme, de même que de soutenir l'élaboration d'objectifs de type C-SMART;
- les relations de partenariat à établir avec diverses ressources, de manière à assurer, en fin d'EI, une transition sécuritaire vers d'autres milieux de vie.



Marc Alain, Ph.D

Chercheur régulier au CICC-UQTR
Professeur régulier au département
de psychoéducation

Université du Québec à Trois-Rivières

Recherche subventionnée par les
Fonds québécois de la recherche
sur la société et la culture (FQRSC)
(2006-2009)



État de la recherche:
Rédaction d'articles

Création d'un outil d'évaluation des programmes de suivi probatoire des adolescents visés par la LSJPA

Ce projet a comme principal objectif la création d'un outil d'évaluation des programmes de suivi probatoire des adolescents visés par la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA). Le projet permettra également l'atteinte d'un autre objectif, soit celui de mieux connaître les impacts sociaux d'une loi relativement nouvelle.

Le projet consiste à mettre sur pied un protocole d'évaluation des programmes visant à appliquer le suivi probatoire. Le Centre jeunesse de Québec / Institut universitaire, où fût réalisée la première phase terrain de notre projet a mis au point un programme d'intervention axé sur un diagnostic et une intervention différentielle.

Le projet entend combler ce qui constitue actuellement une lacune importante de ces programmes, soit des modalités d'évaluation souples et en mesure de donner rapidement le pouls tant sur le plan de l'atteinte des résultats escomptés à moyen et long terme que de celui des modifications et corrections à faire en cours d'implantation.

Prévu pour être réalisé en deux temps principaux, notre projet contribuera à l'avancement des connaissances tant sur le plan de la méthodologie des modalités d'évaluation collaborative que sur celui de la mise en application des programmes issus de la LSJPA.



UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
UQTR



Marc Alain, Ph.D

Chercheur régulier au CICC-UQTR
Professeur régulier au département
de psychoéducation

Université du Québec à Trois-Rivières

Sylvie Hamel, Ph.D

Chercheuse régulière au CICC-UQTR
Professeure régulière au département
de psychoéducation

Université du Québec à Trois-Rivières

Recherche subventionnée par les
Conseil de Recherches en Sciences
Humaines du Canada (CRSH)

(2007-2010)



État de la recherche:

Collecte de données

L'ordonnance de probation destinée aux adolescents contrevenants au Canada : contrôle ou réadaptation? Contrôle et réadaptation ?

Adoptée dans la controverse en avril 2003, la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA) a fait l'objet de diverses mesures provinciales et en particulier la mise sur pied de programmes de gestion et de supervision de la probation, ordonnance actuellement la plus fréquemment donnée par les tribunaux de la jeunesse. Un peu plus de trois ans après l'entrée en vigueur de la LSJPA, il importe de se demander jusqu'à quel point a-t-on réellement atténué la sévérité et, surtout, amélioré le traitement de la délinquance juvénile au Canada.

L'objectif premier de cette recherche mixte est d'effectuer une comparaison pan-canadienne des diverses modalités mises sur pied afin d'atteindre les deux grandes visées de l'ordonnance de probation soit la protection du public et la réadaptation de l'adolescent contrevenant.

Ce faisant, nous entendons démontrer comment les institutions provinciales chargées de l'administration de l'ordonnance de probation parviennent à concilier ces deux visées en apparence contradictoires de la sentence de probation chez les jeunes en analysant jusqu'à quel point ces mesures contribuent ou non au phénomène de l'élargissement du filet de contrôle social.



UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
UQTR

Antoine MÉGIE

Stagiaire postdoctoral CICC
Sous la dir. de S. Leman-Langlois

antoine.megie@free.fr



PUBLICATIONS

- « L'antiterrorisme européen à la lumière des libertés publiques : entre absence de cadre normatif harmonisé et pratiques liberticides », *Revue Questions internationales*, Paris, La Documentation française, 2008, en cours de publication.
- « Normes internationales et antiterrorisme : la Loi C-36 », Brodeur (J-P), Leman-Langlois (S) (dir), *Terrorisme et antiterrorisme au Canada*, Presses de l'Université de Montréal, 2008, en cours de publication.
- Bigo (D), Bonditti (P), Mégie (A) et al., *The Field of the EU Internal Security Agencies*, Paris, L'Harmattan, 2008, pp 67-96.
- « L'institutionnalisation d'un pouvoir judiciaire européen incertain en quête de légitimité : l'unité de coopération Eurojust », *Politique Européenne*, n° 23, Paris, L'Harmattan, 2007.
- (dir.) *Expertise collective des terrorismes en Europe, Actes et synthèses*, INHES -Commission européenne, Paris, septembre 2006.
- (dir.) « Arrêter et juger en Europe : genèse, luttes et enjeux de la coopération pénale », *Cultures et Conflits*, n°62, Paris, L'Harmattan, Printemps 2006.
- « Le 11 septembre : élément accélérateur de la coopération judiciaire européenne ? », *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, n°55, premier trimestre 2004, pp 91-120.

ETUDES

- ANR « Programme jeunes chercheuses et jeunes chercheurs ». Projet de recherche DEJUGE sur le Droit et les juristes dans le gouvernement de l'Europe, 2008-2011.
- Les relations Union Européenne – Canada dans le domaine « Justice, Liberté et Sécurité » : « Displacing and replacing the Law in counter-terrorism practices across States », 2008.
- *Judicial Cooperation in Europe and Security Challenge, The changing Landscape of European Security*, Commission européenne, 2007.

ERTA

Équipe de recherche sur le
terrorisme et l'antiterrorisme
erta-tcrg.org

Vers une transnationalisation du champ pénal ?

Les transformations post 11 septembre 2001 des
systèmes judiciaires antiterroristes en Europe et en
Amérique du Nord.

Objet de recherche

L'objectif de cette recherche est d'interroger la transnationalisation du champ pénal et sa normativité, à travers l'analyse de la réorganisation des procédures judiciaires antiterroristes en Amérique du Nord et en Europe.

Approche théorique et outils empiriques

À la différence des travaux juridiques qui se focalisent exclusivement sur les règles et la doctrine, notre travail part du postulat que l'évolution du droit ne s'effectue pas simplement par un glissement jurisprudentiel ou législatif, mais aussi par une transformation au niveau des représentations et des usages concrets des acteurs en charge de l'appliquer. Une telle approche nous conduit à définir le droit comme un objet social, politique et juridique et à placer les acteurs au cœur de l'analyse en tant que producteurs et praticiens des normes antiterroristes. Cette démarche qui se situe au carrefour de la sociologie du droit, de la science politique et de la criminologie, est particulièrement pertinente afin de pouvoir rendre compte des logiques de légitimation et de résistance qui structurent l'adoption et l'application des dispositifs antiterroristes.

Notre travail empirique combine une analyse juridique et sociologique de la « littérature grise » et la tenue d'entretiens avec des acteurs politiques et administratifs ayant participé à la formulation et à l'application des nouveaux dispositifs antiterroristes.

Principaux outils empiriques :

- Les textes législatifs et juridiques « post-11 septembre » adoptés aux niveaux national, régional et international.
- Les discours et prises de positions des représentants du pouvoir politique et juridique (cours suprêmes, cours constitutionnelles), ainsi que des organisations d'avocats et d'autres groupes non gouvernementaux critiquant les dispositifs antiterroristes. (Entretiens semi directifs, rapports officiels et non officiels).

Résultats

Tout en considérant les profondes différences qui existent entre les États nord américains et européens sur le plan des traditions pénales, des pratiques et de la place du pouvoir judiciaire, nous avons pu définir les principales lignes de convergences entre les dispositifs judiciaires antiterroristes post 11 septembre.

→ **Sur le plan politique**, on observe une convergence :

- des dynamiques de justifications politiques et juridiques de ces nouvelles procédures judiciaires, via l'appel au comparatisme et à l'harmonisation vis-à-vis des règles étrangères et internationales
- dans l'imposition du droit comme terrain de justification du recours à la violence ainsi que comme instrument de résistance et de contestation face à cette même violence.
- dans la profonde transformation des relations entre l'État et ses citoyens en terme de protection de ces derniers.

→ **Sur le plan juridique**, on observe l'émergence et l'affirmation :

- d'une approche *proactive* et extrêmement large des infractions définies comme « terroristes ».
- d'une logique de *Law in Action* au détriment d'une approche juridique centrée sur le contenu des normes et leur constitutionnalité.
- d'une forte instabilité des règles de procédures et donc de leur normativité.



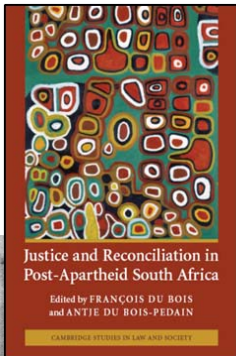
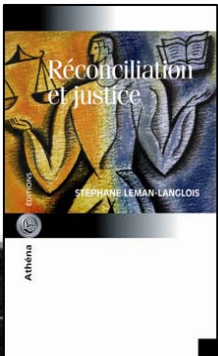
Université
de Montréal

Stéphane Leman-Langlois



Pour plusieurs, le modèle « commission de vérité » est une troisième voie située entre le recours à la justice pénale et l'inaction totale. Si l'inaction a une longue histoire, dans le cas des crimes étatiques et des transitions politiques le modèle du procès pénal est tout nouveau, n'ayant réellement débuté qu'à la suite de la seconde guerre mondiale. Il domine néanmoins entièrement la sphère du droit international, désormais inscrit dans l'institution qu'est la Cour pénale internationale. La question la plus fréquemment entendue, on l'imagine, est de savoir si cette troisième voie est *meilleure que les deux autres*. Le lecteur de ce qui précède comprend déjà que cette question est mal posée, pour quatre raisons. Premièrement, la voie en question est formée d'exemples bigarrés ayant dans plusieurs cas très peu en commun. Deuxièmement, et c'est là un corollaire de la première raison, chaque commission fut taillée sur mesure pour un contexte local et a donc été mesurée aux alternatives localement, ponctuellement. Troisièmement, les différences entre les trois voies sont beaucoup moins profondes, et beaucoup moins nombreuses qu'on l'imagine souvent. Enfin, pour déterminer lequel des trois modèles est le meilleur, il faudrait avoir une idée claire de l'objectif visé : meilleur pour accomplir quoi ?

Publications récentes

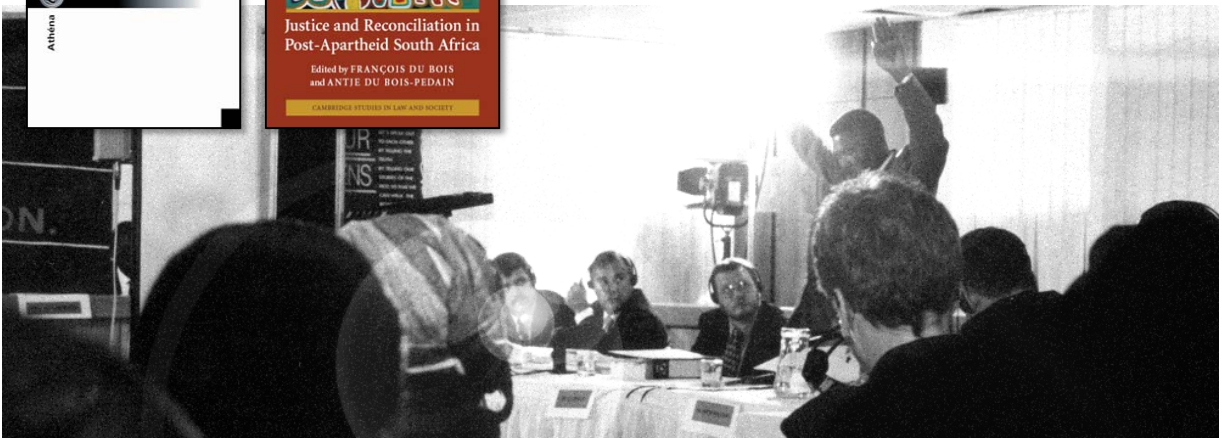


COMMISSIONS « VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION » : UN NOUVEAU MODÈLE DE JUSTICE EN CONTEXTE DE TRANSITION ?

Il est de plus en plus question, de nos jours, de « commissions de vérité », institutions qui ont pour mission de faire le point sur des périodes historiques caractérisées par la guerre civile, la répression autoritaire, la torture, le mépris des droits humains. Dans plusieurs pays du monde, incriminer de tels conduites généralisées et accuser formellement des centaines, voire des milliers de personnes fut jugé impossible pour plusieurs raisons. La tenue d'une commission de vérité s'est avérée, dans plusieurs de ces cas, une solution modérée et satisfaisante pour la plupart des parties, puisqu'elle évite de reproduire les conflits passés, favorisant plutôt la réconciliation nationale. Cependant, le modèle n'ayant pas de structure éprouvée, ni même de balises minimales de fonctionnement, il est facilement adaptable aux besoins immédiats, opportunistes des gouvernants et de leurs principaux clients.

Le modèle institutionnel de la « commission de vérité » est particulier sous plusieurs points, dont le principal est d'être suffisamment flexible pour résister aux plus radicales adaptations. En général, on donne tout de même quelques éléments fondamentaux qui peuvent être généralisés :

- Elles sont officielles. Même si certains groupes sub- et para-étatiques ou privés se sont autoproclamés « commission de vérité » (par exemple, la défunte Korea Truth Commission qui voulait se pencher, aux États-Unis, sur les abus de la guerre de Corée), il reste accepté qu'une telle institution tient sa compétence du pouvoir de l'État.
- Elles sont aussi temporaires, au sens où leur mandat est d'aboutir à un objectif final, généralement une forme de rapport, qui mettra fin à leur existence. Souvent, une commission des droits de la personne, permanente, leur succède et vise à institutionnaliser définitivement leurs principes et valeurs.
- Elles visent le passé. Contrairement à d'autres types d'institutions d'enquête et surtout aux commissions des droits de la personne, les commissions de vérité se penchent sur des événements, actes ou phénomènes qui sont terminés.
- Elles visent des actes commis par un gouvernement ou par ses institutions (police, forces armées, ministères, etc.), ou du moins par des acteurs individuels ou collectifs bénéficiant de la sanction, de l'assistance, ou d'une tolérance de l'État. Par conséquent, elles suivent généralement un changement significatif au sein de l'État, comme un renversement du régime politique ou au moins le remplacement des individus détenant le pouvoir.



Stéphane Leman-Langlois

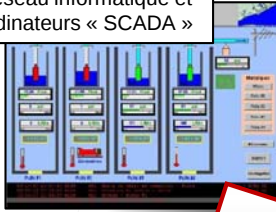
ORGANISATION DE LA PROTECTION DES INFRASTRUCTURES ESSENTIELLES DU CANADA CONTRE LE TERRORISME

ERTA

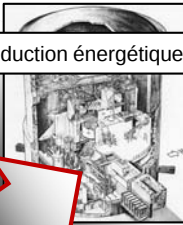
Équipe de recherche sur le
terrorisme et l'antiterrorisme
erta-tcrg.org

Ce projet vise à mieux comprendre l'organisation de la protection des infrastructures essentielles au Canada, c'est-à-dire les réseaux de production et de distribution d'énergie, les télécommunications, les réseaux financiers, la production et distribution de nourriture et d'eau potable, les transports et certaines industries fondamentales. Une chose souvent oubliée est l'interconnexion profonde de toutes ces infrastructures. Cette interconnexion rend ce projet à la fois fascinant, hautement complexe et surtout d'une importance absolument cruciale pour la société canadienne.

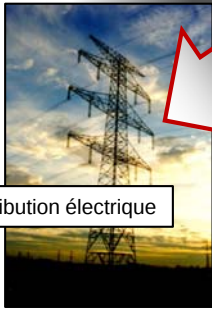
Réseau informatique et
ordinateurs « SCADA »



Production énergétique



Distribution électrique



Eau potable



Par exemple, une perturbation des réseaux énergétiques peut causer des problèmes de transport et donc d'eau potable puisque la production de cette dernière dépend de certains produits chimiques absolument indispensables (notamment, le chlore). Ces interdépendances inextricables multiplient les vulnérabilités des infrastructures puisque chaque risque local peut donner lieu à un **effet de cascade**.

PROBLÉMATIQUE

À travers le prisme de la menace terroriste nous chercherons à comprendre comment s'organisent les rapports entre les gouvernements, les polices publiques, les services de sécurité privée et les entreprises et agences responsables des différentes infrastructures. Dans un contexte de gouvernance « moderne tardive » de la sécurité il est utile de penser la protection des infrastructures sous un modèle souvent appelé « nodal » dans lequel un réseau d'acteurs variés (les « noeuds ») doivent interagir. Ces acteurs sont étatiques, para-étatiques, privés et communautaires, avec l'État conservant traditionnellement un rôle central de contrôle global. Ce rôle va en diminuant dans la plupart des sphères de la sécurité, mais nos études en cours montrent que celle de la sécurité nationale semble immunisée contre ce courant global. Notre projet nous permettra de découvrir les raisons et les détails de cette différence apparente.

Une chose particulièrement intéressante, vue la nature interdépendante des infrastructures, est qu'il soit possible que **l'organisation des acteurs de la sécurité forme un réseau qui serait le miroir du réseau des infrastructures elles-mêmes**. Dans cette éventualité nous devons examiner l'hypothèse voulant que les modalités de fonctionnement des technologies déterminent la structure des relations humaines.

organismes de
renseignement

sécurité
privée

polices

gouvernements
(dépenses, règlements)

entreprises



Sévrine Petit
Candidate au doctorat
École de criminologie
Université de Montréal

Publications écrites :

Petit, S. (2006). *Crime, désistement et appartenance à une collectivité criminelle*. Montréal : papier de synthèse non-publié, École de criminologie, Université de Montréal.

Petit, S. (2006). *Hells Angels malgré tout*. Montréal : papier de synthèse non-publié, École de criminologie, Université de Montréal.

Petit, S. (2004). *Les combats ultimes : analyse du système normatif et du cheminement des combattants*. Mémoire, Université de Montréal, Montréal, Canada.

Communications orales:

Petit, S. (septembre 2008) *Hells Angel Members and Their Impact on the Social Control of Inmates in a Medium Security Penitentiary*, Conférence présentée à l'European society of criminology, Edinburgh, Écosse.

Petit, S., Tremblay, P., Morselli, C., Bouchard, M. (septembre 2007). *Grass-roots origins as a condition for criminal organization resilience and expansion*. Conférence présentée à l'European society of criminology, Bologne, Italie.

Petit, S. (avril 2007) *Encadrement de la violence associée à un sport : le cas du combat ultime au Québec*. Sports, violences et racisme en Europe, Rennes, France.

Petit, S. (novembre 2006). *La méthode qualitative : notions théoriques et l'exemple d'une recherche sur le combat ultime*. Conférence présentée dans le cours Introduction à la méthodologie en criminologie (CRI1200), Université de Montréal, Montréal, Canada.

Petit, S. (mai 2006). *Une violence civilisée : la légalisation du combat ultime*. Communication présentée au 74^{ième} congrès annuel de l'Association Canadienne Francophone pour l'Avancement des Sciences (ACFAS), Montréal, Canada.

Petit, S. (novembre 2005). *Civilizing Violence: The Legalization of Ultimate Fighting in Quebec*. Communication présentée à l'American Society of Criminology (ASC), Toronto, Canada.

Landreville, P., Lehalle, S., Charest, M., Petit, S. (mai 2003). *Le sursis après l'arrêt Proulx, une nouvelle réalité*, XXXI^e Congrès de la société de criminologie du Québec, Québec, Canada.

Être motard: carrières criminelles au sein d'un groupe notoire.

Thèse dirigée par Carlo Morselli

Résumé de la thèse:

- Les Hells Angels ont subi de nombreux contrecoups depuis leur arrivée au Québec en 1977. Une dizaine d'années après leur implantation dans la province, on croyait que les pressions exercées à l'intérieur du milieu criminel et de la part des forces de l'ordre auraient raison d'eux. Le contexte n'était guère plus facilitant au cours des années 1990, alors que les Angels étaient à la source d'un conflit entre motards entraînant de vives réactions de la population et des autorités. La guerre contre les Rock Machines/Bandidos de 1994-2001 s'est distinguée par sa durée et sa létalité. Malgré tout, la carrière collective des Hells Angels continue d'évoluer et des individus choisissent toujours de se réunir sous cette bannière. Aujourd'hui ils agissent comme seul groupe de motards criminalisés au Québec. Les Hells Angels ont acquis une réputation de criminels, de violence et de richesse.
- Par des entrevues menées auprès de membres et ex-membres Hells Angels, auprès d'ex-membres Bandidos, et d'individus ayant côtoyés des motards dans l'exercice de leur fonction (au sein du milieu criminel ou non) nous analyserons les carrières criminelles des individus faisant partie d'un groupe réputé. Les témoignages de délateurs, les écoutes électroniques et les affidavits de l'enquête ayant menée à l'opération Printemps 2001 font aussi partie des données de la thèse.

Tara F. BROWNE
Candidate à la maîtrise
École de criminologie



Echéancier

Sept. 2008 – Déc. 2008

- Rédaction du chapitre de la recension des écrits
- Rédaction du chapitre de la démarche méthodologique

Jan. 2009 – Mai 2009

- Préparation et conduite des entrevues
- Rédaction des procès-verbaux (verbatim)
- Analyse des entrevues

Août 2009 – Oct. 2009

- Rédaction du chapitre d'analyse
- Rédaction du chapitre de la discussion

Nov. 2009

- Rédaction de la conclusion
- Corrections et ajustements finals

Déc. 2009

- Dépôt du mémoire

Perhaps the most striking development is that terrorism has become bloodier [...]. The order of magnitude has increased almost every decade. In the 1970s the bloodiest incidents caused fatalities in the tens. In the 1980s, fatalities [...] were in the hundreds [...]. On 9/11 there were thousands of fatalities [...]. We now contemplate plausible scenarios in which tens of thousands might die.

*Jenkins, B.M. (2005). The new age of terrorism. In D. Kamien, Homeland Security Handbook. New York : McGraw-Hill : 117-130.

LE « NOUVEAU TERRORISME » ET L'IMPACT SUR LES PRATIQUES DE SÉCURITÉ DANS LES SYSTÈMES DE TRANSPORT MUNICIPAUX : UNE ANALYSE COMPARATIVE ENTRE MONTRÉAL ET TORONTO

Question centrale du mémoire

Quels sont les impacts du « nouveau terrorisme » sur les pratiques de sécurité dans les infrastructures essentielles, notamment dans les systèmes de transports municipaux montréalais et torontois?

Contexte et cadre théorique

Depuis le milieu des années 1990, plusieurs experts s'accordent au sujet de l'apparition d'une nouvelle forme de terrorisme international, plus violente et destructrice que le terrorisme traditionnel. Ce « nouveau terrorisme » serait caractérisé par l'absence de revendications au profit d'un message symbolique non écrit qui se traduit simplement par « Où que vous soyez, sachez que vous êtes vulnérables ». Bien évidemment, les attentats du 11 septembre 2001 représentent le meilleur exemple de ce nouveau concept. L'attention médiatique suscitée par ce dernier a dépeint la menace terroriste comme étant omniprésente dans tout l'Occident. Ainsi, même si nous savons que la fréquence de ce type d'attaque est objectivement très faible, c'est la perception de ce nouveau risque qui crée une peur et un sentiment d'insécurité chez les citoyens. Par conséquent, le gouvernement est appelé à mettre en place des mesures de sécurité pour contrer ce risque perçu, soit par l'entremise de réglementations, soit par son pouvoir de dépenser. À l'aide du cadre théorique de l'amplification sociale du risque, nous tenterons de dégager les impacts du « nouveau terrorisme » sur la sécurité des transports en commun.

Méthodologie

Pour atteindre les objectifs de cette recherche, nous allons avoir recours à l'utilisation d'une démarche méthodologique de type qualitative. Plus précisément, nous prévoyons faire des entrevues semi-directives auprès d'acteurs œuvrant dans le domaine de la sécurité du transport municipal.



Tinneke Van Camp
Étudiante au doctorat
École de criminologie

**Dans quelle mesure la justice réparatrice
s'accorde-t-elle avec la théorie de la
« justice procédurale » ?**

**Une réflexion qualitative du point de vue
de la victime**

Projet de thèse de doctorat

Début: septembre 2006

Objectif général :

L'objectif du projet est d'explorer l'effet de la médiation auteur-victime sur la perception de la justice qu'ont les victimes, ainsi que d'évaluer dans quelle mesure l'effet produit par ce modèle de justice réparatrice surpasse éventuellement, dans ses effets sur la satisfaction, ceux prévus par la théorie de la justice procédurale. Cette théorie et les recherches empiriques menées dans cette perspective ont montré la prédominance des variables de processus, comme la confiance, la neutralité, l'implication et le respect, dans l'appréciation des conclusions concrètes de la procédure judiciaire traditionnelle par l'auteur et la victime.

Les objectifs spécifiques:

- (1) l'exploration du valeur de la théorie de la justice procédurale en expliquant la satisfaction des victimes avec la justice réparatrice
- (2) un ajout à la théorie de justice réparatrice en identifiant la contribution unique de la justice réparatrice à la perception de justice par les victimes
- (3) l'exploration des facteurs qui peuvent éventuellement neutraliser l'effet de la justice réparatrice, notamment (3.1) la reconnaissance de responsabilité par l'auteur, (3.2) le rôle d'une décision judiciaire, et (3.3) la préparation et suivi d'une victime par des intervenants affiliés aux services de médiation.

Méthodologie :

Entrevues à tendance non-directive auprès des victimes adultes (1) d'actes criminels violents, (2) commis par un jeune ou un adulte, (3) qui ont complété une procédure de médiation auteur-victime. Ses sujets seront sélectionnés au Canada et éventuellement en Belgique.



CiCC

**CENTRE INTERNATIONAL
DE CRIMINOLOGIE COMPARÉE**

Jo-Anne Wemmers
PhD, Responsable du
Groupe de recherche
Victimologie et justice
réparatrice

**Évaluation du projet « Complément d'aide
aux victimes d'actes criminels »,
développé par le service de protection des
citoyens de Laval et le Centre d'aide aux
victimes d'actes criminels de Laval**

assistante de recherche:
Tinneke Van Camp, étud. Ph.D.

Partenaires:

CAVAC Laval

Police de Laval

Subvention:

Victims Fund, Ministère de la
justice, Canada

Septembre 2006- Décembre
2008

Ce projet a été implanté au service de police de Laval en octobre 2005. Le but de ce projet est d'améliorer la collaboration entre le service de police et le CAVAC de Laval afin que le soutien offert aux victimes d'actes criminels soit optimal. Le projet a également pour objectif d'assurer que toutes les victimes sont systématiquement informées de leur rôle et de leurs droits au sein du système pénal et d'augmenter l'accessibilité aux services d'aide aux victimes.

L' évaluation, qui inclut un pré-test et un post-test enquête, examine les effets du projet auprès de la police, des intervenants du CAVAC et des victimes.

Les objectifs :

- 1) vérifier si les victimes sont bien informées par la police de l'existence et des compétences des services mis à leur disposition, de leurs droits ainsi que de leur rôle au sein du système de justice pénale et
- 2) vérifier si la collaboration entre les services policiers et le CAVAC de Laval a modifier après l'introduction du projet.



Chantal Plourde, Ph.D

Directrice du CICC-UQTR
Professeure régulière au département
de psychoéducation
Université du Québec à Trois-Rivières

Marc Alain, Ph.D

Chercheur régulier au CICC-UQTR
Professeur régulier au département
de psychoéducation
Université du Québec à Trois-Rivières

Autre co-chercheure :

Jocelyne Pronovost, Ph.D.

Professeure régulière au département
de psychoéducation
Université du Québec à Trois-Rivières

Recherche subventionnée par les

Instituts de recherche en santé du
Canada (IRSC)

(2007-2008)



État de la recherche:

**Analyses qualitatives
Rédaction des rapports**

Programme d'actions concertées de prévention du suicide, de la toxicomanie et des abus sexuels chez les jeunes Atikamekw

Cette étude vise à dresser un portrait des jeunes Atikamekw en ce qui a trait aux différents produits consommés, à la fréquence d'usage, à l'âge d'initiation ainsi qu'aux conséquences et méfaits directement reliés à la consommation d'alcool et d'autres drogues. Des données concernant l'usage de tabac chez les jeunes Atikamekw ont également été analysées.

Deux collectes de données quantitatives ont été réalisées aux fins de la présente recherche : une première à Manawan et une seconde à Wemotaci. Ainsi, un total de 172 jeunes Atikamekw ont participé au volet quantitatif de l'étude. L'ensemble des jeunes participants rencontrés dans le cadre du volet quantitatif de cette étude a rempli la grille de dépistage de consommation problématique d'alcool et de drogues chez les adolescents et adolescentes (DEP-ADO V.3.2) (Germain, Guyon & Landry, 1999).

32 entrevues qualitatives ont été réalisées avec de jeunes Atikamekw âgés de 14 à 18 ans dans les communautés de Manawan et Wemotaci. Ces entrevues portaient principalement sur la vision des jeunes de leur communauté, de la problématique de la consommation de substances psychoactives et des solutions envisagées. Une vingtaine d'entrevues ont également été réalisés auprès de différents intervenants dans les deux communautés. Les entrevues visaient à dresser le portrait de situation des actions réalisées et des services dispensés en regard des problématiques ciblées.



UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
UQTR

Stéphane Leman-Langlois



Groupe de discussion

Autres Publications

- Leman-Langlois, Stéphane (2003), « The Myopic Panopticon: the Social Consequences of Policing Through the Lens », *Policing and Society*, 13 (1), 43-58.
- Leman-Langlois, Stéphane et Jean-Paul Brodeur (2005), « Les technologies de l'identification » *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 2005 (1), 69-82.
- Jean-Paul Brodeur et Stéphane Leman-Langlois (2006), « Surveillance-Fiction : High And Low Policing Revisited », K. Haggerty et R. Ericson (éds.), *The New Politics of Surveillance and Visibility*, Toronto, University of Toronto Press, 171-198.
- Leman-Langlois, Stéphane (2007), « L'analyse de problème et la mise en place de dispositifs sécuritaires », dans M. Cusson (dir.), *Traité de sécurité intérieure*, Montréal : Hurtubise HMH.
- Leman-Langlois, Stéphane et Lucie Dupuis (2007), « Les technologies de la sécurité », dans M. Cusson (dir.), *Traité de sécurité intérieure*, Montréal : Hurtubise HMH.



Résultats publiés dans
Technocrime (Willan, 2008)

Caméras de surveillance sur la voie publique

*Représentations sociales du risque, de la criminalité
et de la surveillance chez les résidents d'un quartier*

Dans un article antérieur, j'ai expliqué comment la logique des caméras de surveillance offrait la présence électronique comme **remplacement de la vie communautaire** : la caméra remplace le citoyen témoin des activités des autres sur la voie publique (Leman-Langlois, 2003). L'article montrait également un certain nombre de problèmes potentiels liés à ce mode de pensée, dont entre autres le fait que la présence virtuelle d'agents de surveillance à distance contribuerait à dissoudre encore davantage la cohésion du quartier. Ainsi, la perception de leur quartier par les citoyens est un élément important

Notre projet s'attaque à la question de la manière dont la présence des caméras modifie la conceptualisation de la sécurité chez les résidents du quartier. Elle vise donc à contribuer à notre connaissance sur 1) le fonctionnement de la sécurité dans la construction sociale du quartier urbain; 2) l'effet *indirect* des caméras sur la criminalité; 3) l'effet direct des caméras sur le *sentiment d'insécurité*; 4) l'effet direct des caméras sur la vie sociale du quartier. De plus, nos résultats sont en mesure d'offrir des suggestions en matière de prévention de la criminalité et à évaluer de façon plus large les apports réels des technologies de surveillance, au-delà du simple niveau immédiat (et passablement réducteur) de la diminution de quelques conduites précises.

Méthodologie (recherche en cours)

Cette recherche repose sur des groupes de discussion (focus groups) dont les participants furent recrutés dans 3 zones géographique selon la fréquence présumée de leur exposition aux caméras de surveillance.



Résultats

1. La plupart des sources d'insécurité chez les résidents du quartier (marginaux, désorganisation sociale, etc.) sont hors de portée de la surveillance visuelle offerte par les caméras
2. Les citoyens ne voient aucun lien entre l'activité policière et la présence de caméras, et jugent donc celles-ci inutiles
3. Les citoyens sont convaincus que la criminalité s'est déplacée hors des zones intenses vers les zones moyennes
4. Les citoyens jugent que la police a abandonné les moyens traditionnels de patrouille et de contact pour les remplacer par une technologie dysfonctionnelle.